

Document A1 :



Source : Fred DUFOUR, Visite de François Hollande à Tombouctou, Mali, Reuters, 02-02-2013



Source : Harandane DICKO / AP, Rassemblement à Bamako, Mali, 14-01-2022.

Document A2 : L'évolution de l'attitude de la population malienne vis-à-vis de la France en 10 ans (2013-2022).

Mali	Date	Contexte	Acteurs	Manifestation	Lieu
Tombouctou (centre du pays)	02 février 2013	la ville a été reprise par les armées française et malienne aux groupes djihadistes il y a 6 jours	nombreux et divers : autorités officielles Pt français + militaires français + gardes du corps français et maliens + société civile (tous âges)	-bain de foule du Pt Hollande (tenue civile) -mains des Maliens se tendent vers le Pt français =>enthousiasme / joie (sourire)	Rue : centre de la ville + mosquée Djingareyber
Bamako (capitale politique, Sud du pays)	janvier 2022	sanctions de la CEDA0 contre le colonel Goïta => pour 1 retour au pouvoir des civils	société civile (jeunes hommes)	-manifestation -1 pancarte : slogans : « La France dehors !!!! » avec codage tricolore sur fond noir =>la population malienne fait le deuil de la France « Merci Colonel ASSIMI GOITA » et « Le Mali est fier de ses fils » avec la photographie du colonel Goita (tenue militaire) du site officiel de la Pce malienne -bras levés : V (Victoire) ; poings levés =>colère	rue

⇒**OPINION PUBLIQUE**

## Annexe 1 : La CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

« La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée [...] lors de la signature le 28 mai 1975 à Lagos, au Nigeria, du Traité de la CEDEAO [...] avec pour mission déclarée de promouvoir l'intégration économique dans la région. [...]

### **PRINCIPES FONDAMENTAUX [...]**

5. Maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales par la promotion et le renforcement des relations de bon voisinage ;

6. Règlement pacifique des différends entre les États membres, coopération active entre pays voisins et promotion d'un environnement pacifique comme préalable au développement économique ; [...]

### **VISION [...]**

Une région gouvernée selon les principes de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. »

Source : « À propos de la CEDEAO », site officiel de la CEDEAO, <https://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/?lang=fr>.

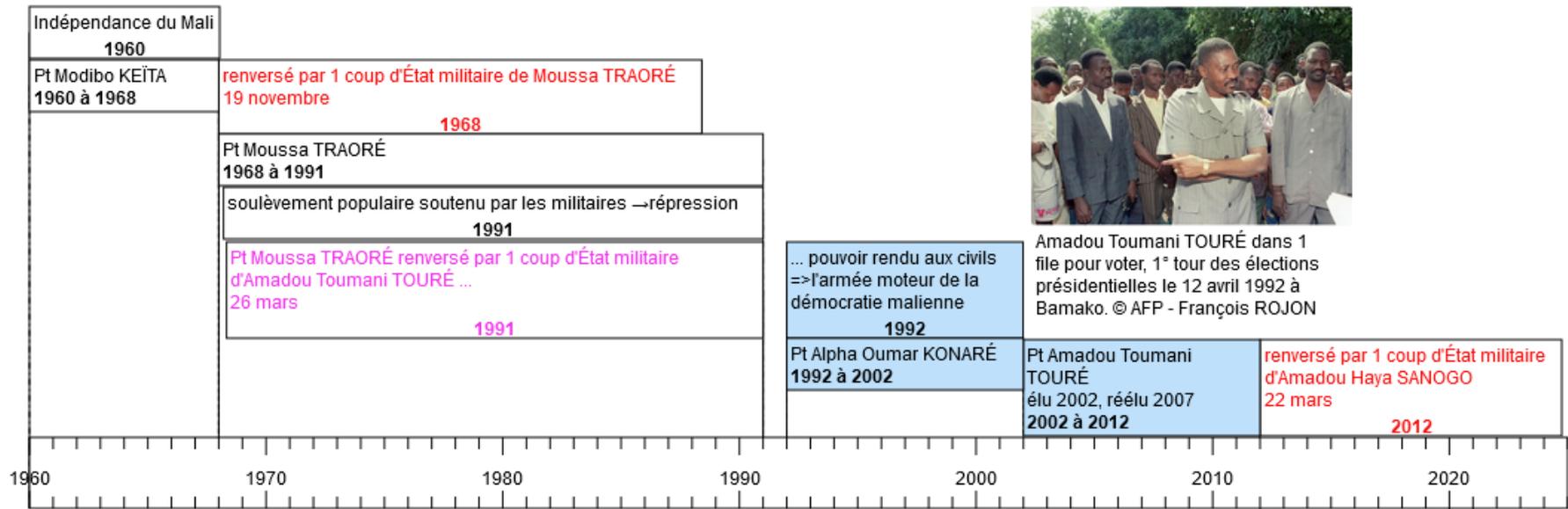
## **LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

SOURCE : CÉDÉAO



Source : Capture d'écran, « Mali, Burkina Faso, Niger : la France chassée du Sahel ? », 28 Minutes, Arte, 28-08-2023.

## Annexe 2 : Vie politique malienne.



**Le Président en quelques questions**

Accueil - La Présidence - Le Président en quelques questions

Biographie du Président Assimi Goïta

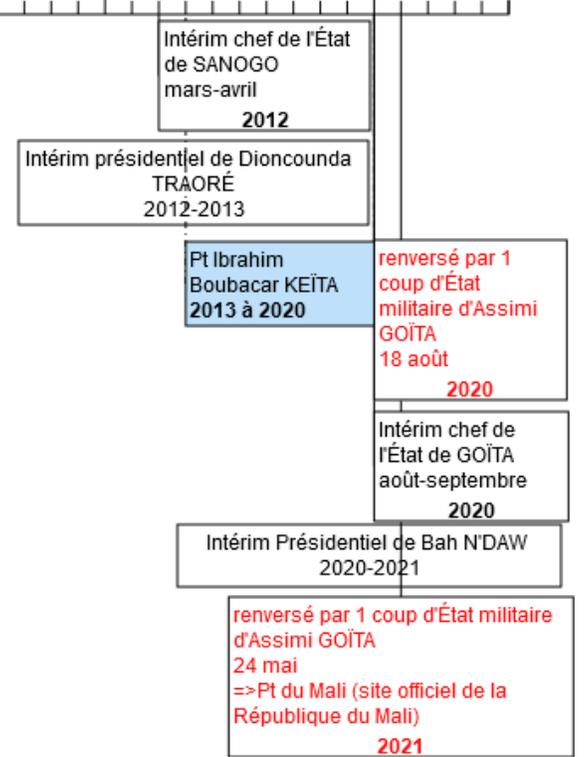
**Le Président de la République en quelques questions**

Le Secrétariat Général

Le Cabinet du Président

Le Cabinet de la Première Dame

Les Structures rattachées



Source : « Le Président en quelques questions », Site officiel de la Présidence de la République du Mali.

# Le plus grand désert du monde

le Bled el-Beïdan

le Bled el-Sudan



Le Sahara couvre environ 9 millions de km<sup>2</sup>. Six millions d'habitants et dix États se partagent ces immenses territoires.

## UN DÉSERT INÉGALEMENT ARIDE

S'étendant des côtes de l'Atlantique à la mer Rouge, des montagnes de l'Atlas au 15° degré de latitude nord, le Sahara couvre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Soudan. Le désert est défini par une aridité qui est la conséquence de la faiblesse des précipitations. Il est compris entre les deux isohyètes de 200 mm annuels. Les limites septentrionales sont caractérisées par l'apparition du palmier-dattier et celle des pâturages ; les limites méridionales, plus mouvantes, sont marquées par le cram-cram, une petite graminée. L'humidité n'est pourtant pas uniforme. Dans l'Ouest, brouillards et rosées facilitent l'entretien de pâturages, tout comme sur les massifs, où les précipitations sont plus abondantes.

Le Sahel (de l'arabe *sahil*, « rivage ») désigne une zone semi-aride d'Afrique tropicale, faisant la transition entre le Sahara et la savane, au nord et au sud du Sahara central. Il est caractérisé par une pluviométrie comprise entre 200 et 600 mm, qui permet la vie des sédentaires en dehors des oasis. Poussé par la désertification, le Sahel a tendance à empiéter sur la savane, au sud.



### LE SABLE

Les dunes, qui se regroupent en grands massifs (ergs), occupent environ 20 % de la surface du Sahara. Parfois fixées par la végétation, elles peuvent aussi évoluer sous l'effet des vents dominants, prenant des formes de croissant, les « barkhanes ». Ces dunes de sable mobile présentent un obstacle pour la circulation dans le désert.



### DES PAYSAGES ROCHEUX

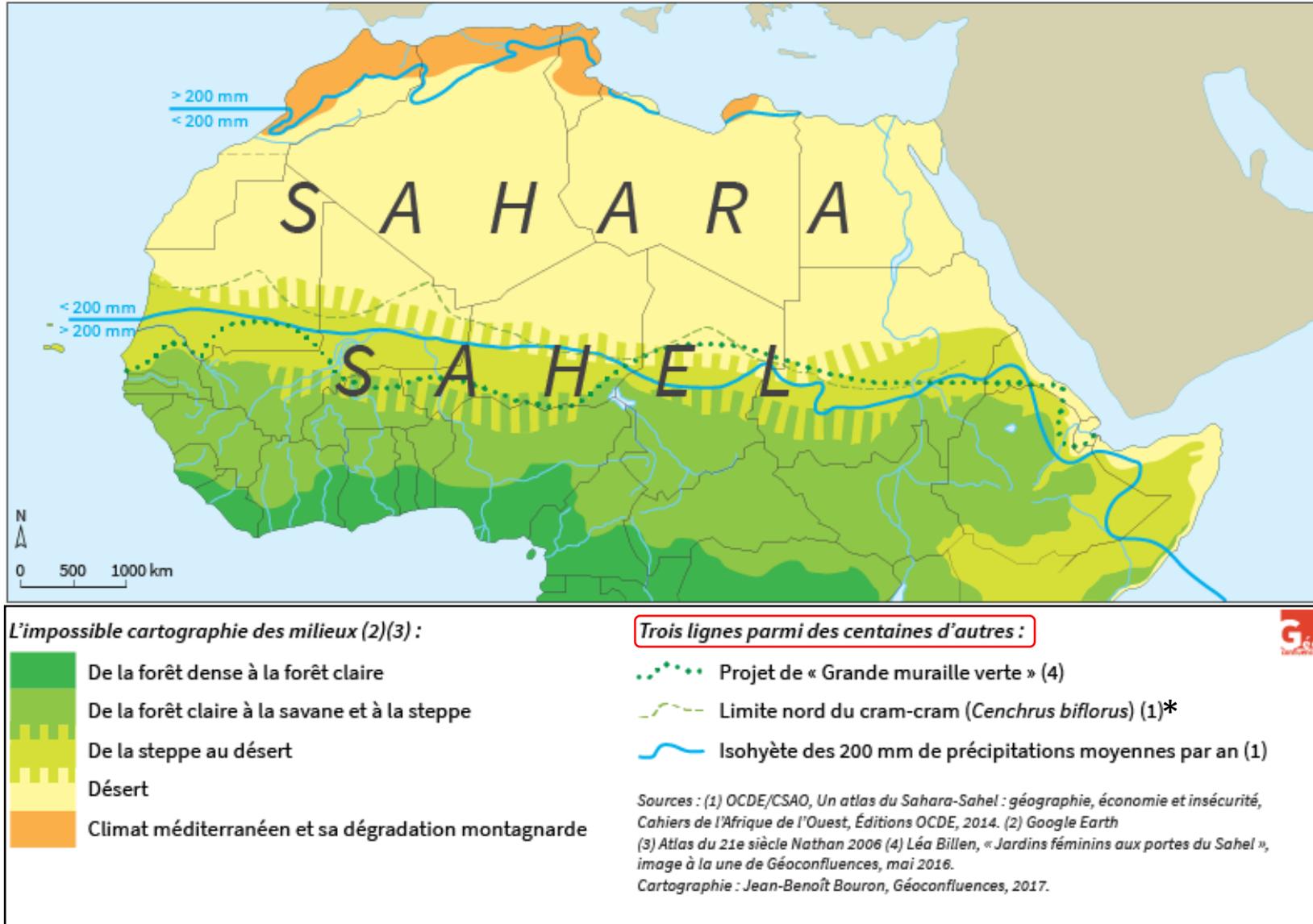
Le Sahara est constitué de regs, étendues plates et caillouteuses. Les plateaux rocheux tabulaires, appelés « hamadas » (Ténéré, Fezzan), sont souvent limités par des falaises. Lorsqu'ils sont recouverts de grès, ils sont nommés « tassilis » (Tassili-n'Ajjer en Algérie). Ces massifs peuvent culminer à plus de 3 000 m.



### DE L'EAU ET DES PALMIERS

Les oasis n'occupent qu'un millième de la surface du Sahara. Elles sont situées parfois sur le lit des oueds, au pied de massifs produisant des sources, ou encore sur des nappes phréatiques facilement utilisables pour l'irrigation. La culture essentielle de l'oasis est le palmier-dattier, dont l'ombre protège les arbustes et les cultures vivrières.

Figure 2. Les limites du Sahara et du Sahel : un numéro d'équilibriste cartographique



\*Graminée urticante hérissée de piquants signale la fin du Sahara proprement dit et le début du Sahel. Brouté par les chameaux, le cram-cram est consommé moulu par les nomades en cas de disette.

## Document B3 :

Le mot « Sahel » nous vient de l'arabe et signifie « bordure » ou « rivage ». C'est une zone géographique où s'effectue la transition entre le domaine saharien aride et le domaine soudanien où les pluies sont plus substantielles. La ligne fluctuante constituée par les isohyètes de 200 mm de précipitation annuelle – ou limite du cram-cram – est souvent utilisée comme démarcation.

Si cette ligne est généralement considérée comme une frontière, la bande sahélienne est en réalité un espace d'échanges et de connexion. Elle est délimitée au nord par une voie septentrionale, un espace constitué de steppes subarides où les éleveurs élèvent leur bétail. Au sud, on trouve une voie méridionale dotée de savanes arborées, où les populations pratiquent l'agriculture pluviale. Les agriculteurs du sud étendent les terres cultivées au nord après quelques années humides, tandis que les éleveurs du nord vont vers le sud pour trouver des pâtures en cas de sécheresse. La bande formée par le Sahel constitue ainsi un couloir de circulation où les

échanges entre populations d'éleveurs et d'agriculteurs sont réguliers et créent des déplacements longitudinaux.

Dans son acception courante, le Sahel désigne les pays situés immédiatement au Sud du Sahara, de l'Atlantique (Sud mauritanien et Sénégal) à la mer Rouge (corne de l'Afrique). Dans son acception politique, il désigne les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Pour les besoins de cet exercice, nous nous référons au Sahel tel qu'il est défini par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) : le trait d'union entre les pays du Maghreb et les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Cette zone s'étire de la pointe des Almadies au lac Tchad et comprend sept pays : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Tchad.

Source : « Sahel à venir. Ce qu'aujourd'hui nous apprend sur demain », Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. OCDE, <https://www.oecd.org/fr/csao/concertations-saheliennes/>, 2021, p.5.

### **SAHARA**

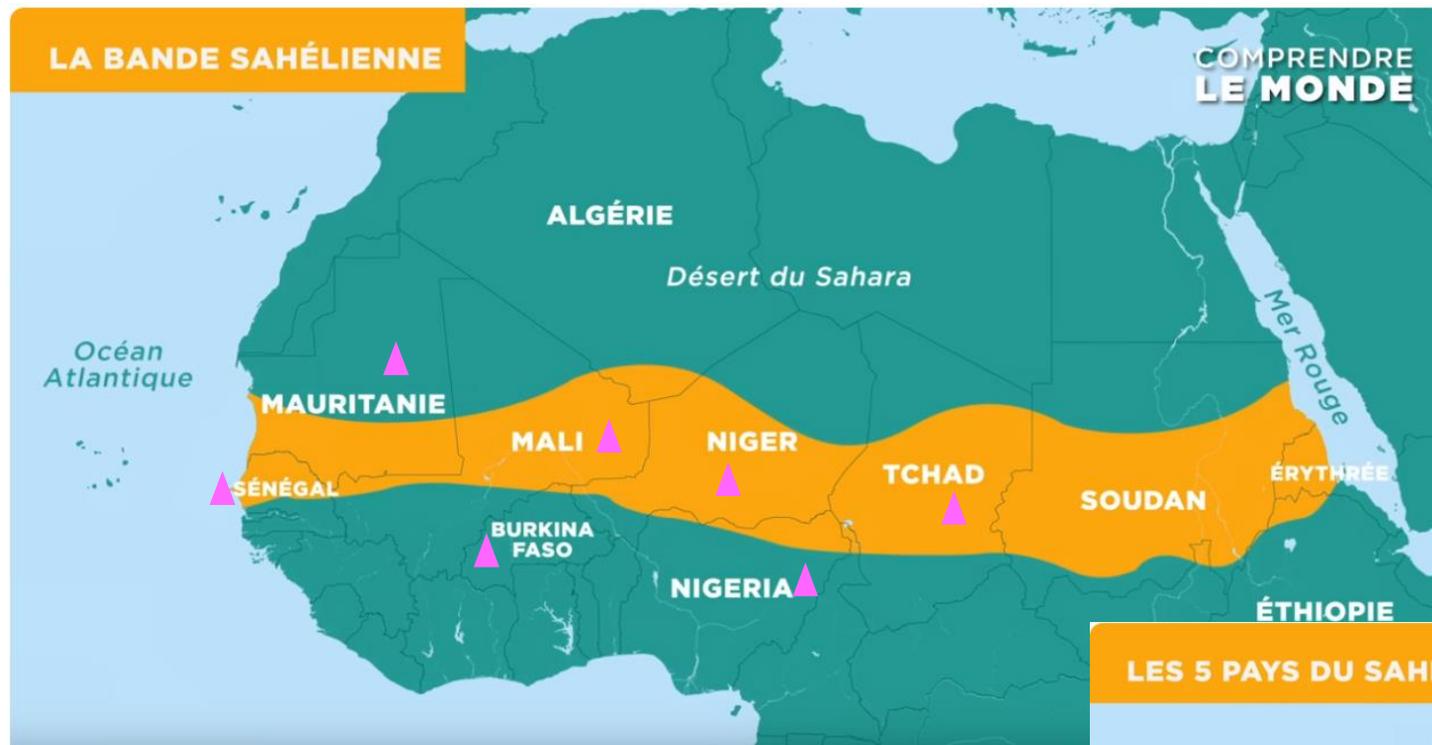
Le terme vient de l'arabe *sahra*, le « fauve », caractérisant le vide d'un horizon désertique. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, certains géographes arabes utilisent le mot pour désigner l'intérieur de la Libye mais sans limites précises. L'usage du mot dans l'acception géographique actuelle s'affirme au XVIII<sup>e</sup> siècle (ainsi dans un article de l'*Encyclopédie*) et se fixe au XIX<sup>e</sup>. Le Sahara est le plus grand désert chaud du monde (quelque 9 millions de kilomètres carrés).

### **SAHEL**

Le mot, issu de l'arabe « frontière » ou « rivage » (de la mer ou du désert), désigne la longue zone qui, de l'Atlantique à la mer Rouge, sépare le Sahara, au nord, des savanes, plus au sud. Les pluies (200 à 500 mm/an), selon leurs fréquences et leurs localisations, permettent à l'agriculteur de cultiver du millet perle et du sorgho sans être certain de pouvoir le faire chaque année, et au nomade d'élever des bovins avec le risque de voir son troupeau subir une hécatombe en cas de sécheresse.

Source : « Lexique », *Les Collections de L'Histoire* n°58, janvier-mars 2013, p.95.

## Document B4 :



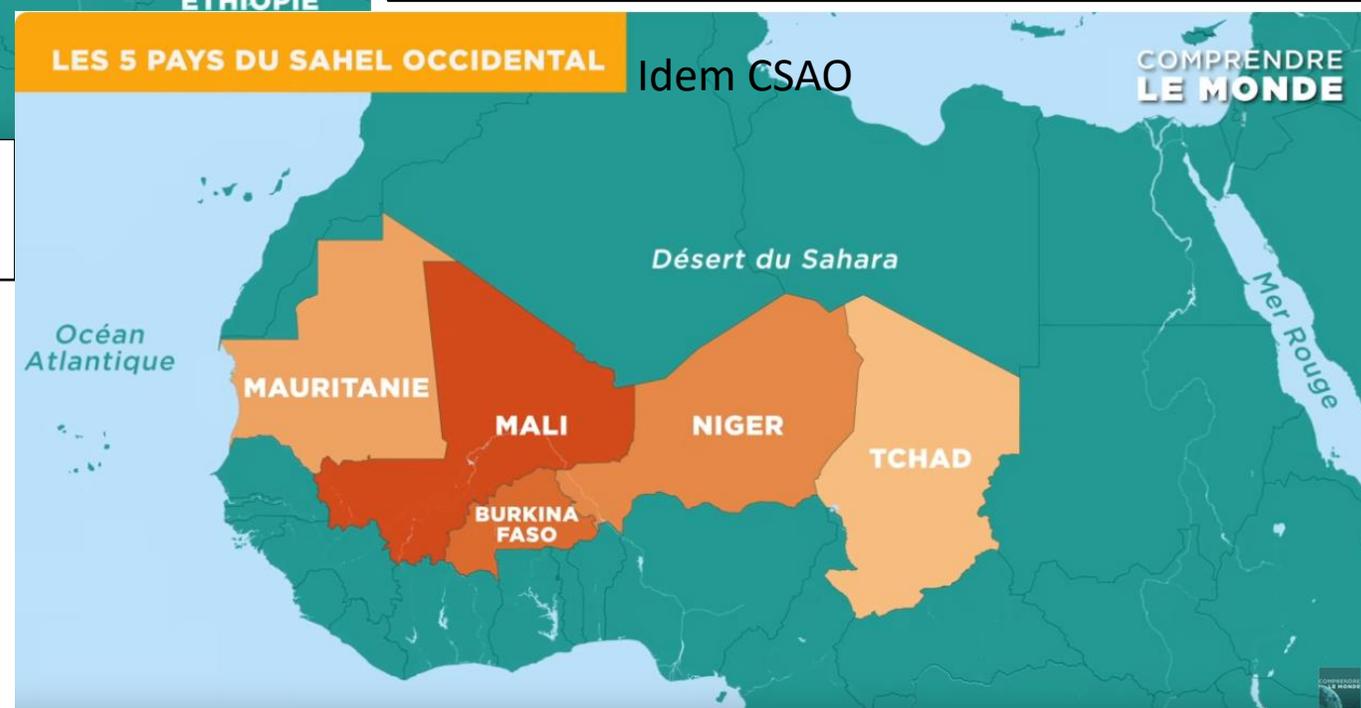
## Sahel central (Niagalé Bagayoko)



Source : Capture d'écran, « Sahel L'instant géopolitique - Expliquez-moi le Sahel avec Niagalé Bagayoko », UPENDO, [https://www.youtube.com/watch?v=\\_\\_q\\_gQSaUQs](https://www.youtube.com/watch?v=__q_gQSaUQs), 23-01-2022.

Source : Capture d'écran, Pascal BONIFACE, « Le Sahel | Expliquez-moi... », <https://www.youtube.com/watch?v=IP0qa9-xVBY>, 09-11-2021. Item : Géographie et définition.

▲ : pour le CSAO (« Sahel à venir. Ce qu'aujourd'hui nous apprend sur demain », Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. OCDE, <https://www.oecd.org/fr/csao/concertations-saheliennes/>, 2021, p.5.)



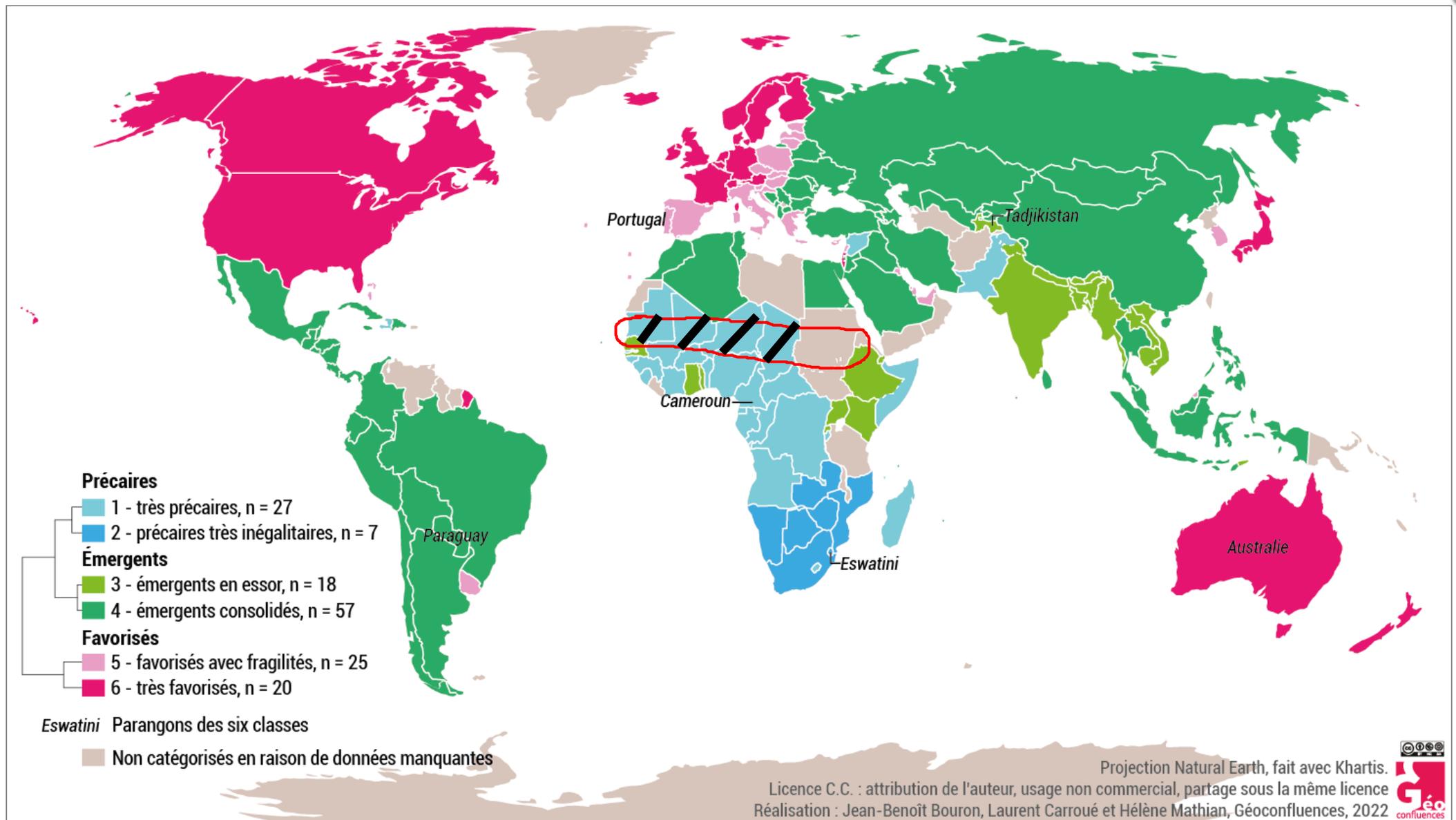
Document C :

<b>Pays*</b>	<b>Population *1 000 en 2020</b>	<b>Superficie en km2</b>	<b>PIB en USD *1 000 000 en 2019</b>	<b>% de la pop. en extrême pauvreté (\$1.90 par jour, mesure la plus récente)</b>	<b>Classement dans l'Indice de développement humain 2020 du PNUD (sur 189)</b>
Burkina Faso	20 903	274 220	15 746	43.8	182
Mali	20 251	1 240 190	17 324	50.3 (2009)	184
Mauritanie	4 650	1 030 700	7 600	6.0	157
Niger	24 207	1 267 000	12 912	45.4	189
Nigéria	206 140	923 770	448 120	39.1	161
Sénégal	16 744	196 710	23 579	38.5	168
Tchad	16 426	1 284 000	10 934	38.1	187

86 à 102 M  
(300 à 350 M  
en 2050)

Source : « Sahel\* à venir. Ce qu'aujourd'hui nous apprend sur demain », Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. OCDE, <https://www.oecd.org/fr/csao/concertations-saheliennes/>, 2021, p.7. \*définition du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest : (CSAO).

# Monde(s) et développement : six groupes, six trajectoires.



## Document E :

Légende :

1-le fleuve Niger structure le pays : 

2-le Mali vert :

le delta intérieur du fleuve 

le poumon économique du pays 

la capitale politique 

90% de la population du Mali (Subsahariens /ethnies noires) 

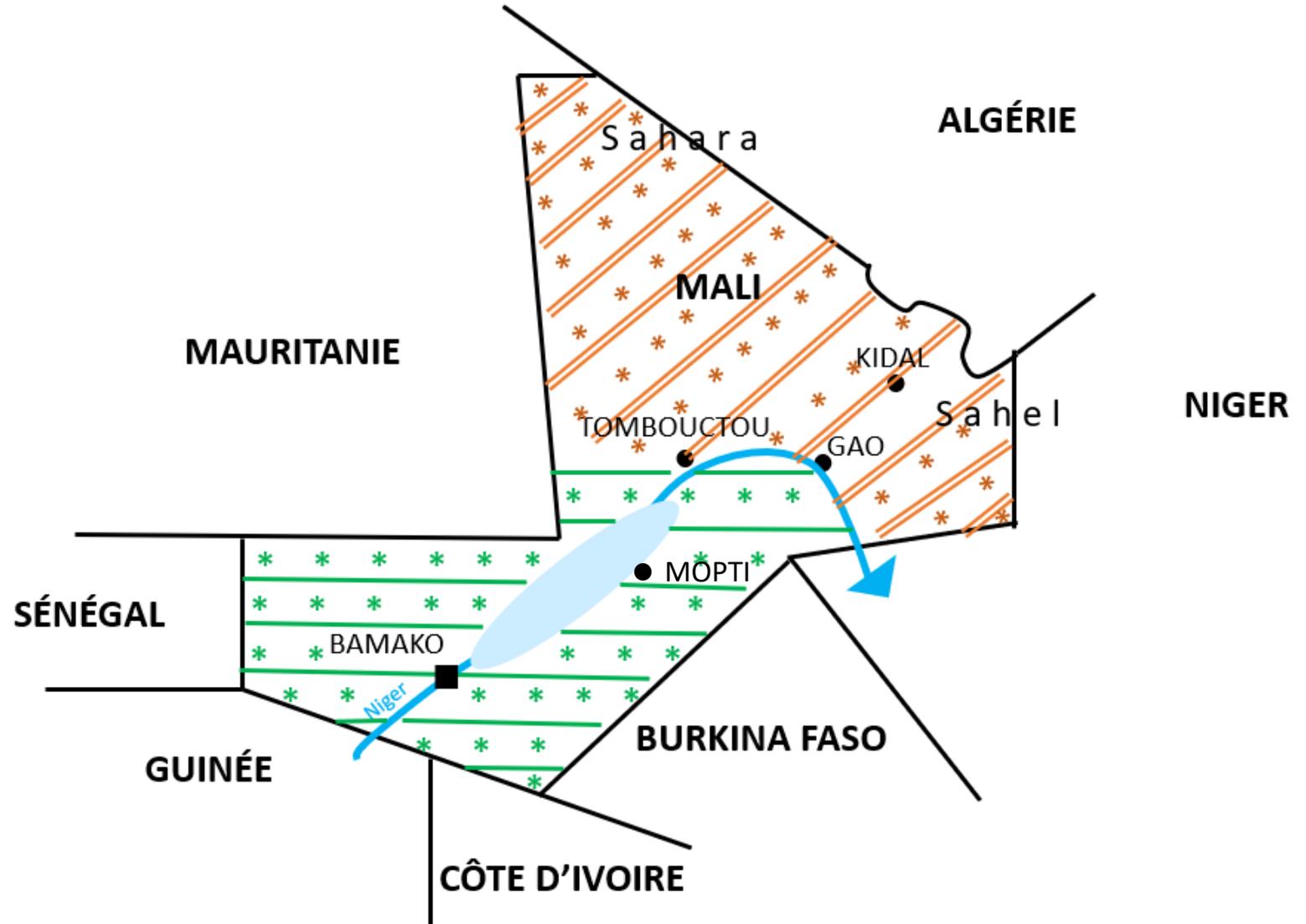
3-le Nord sahélo-saharien (66% du pays) :

Azawad 

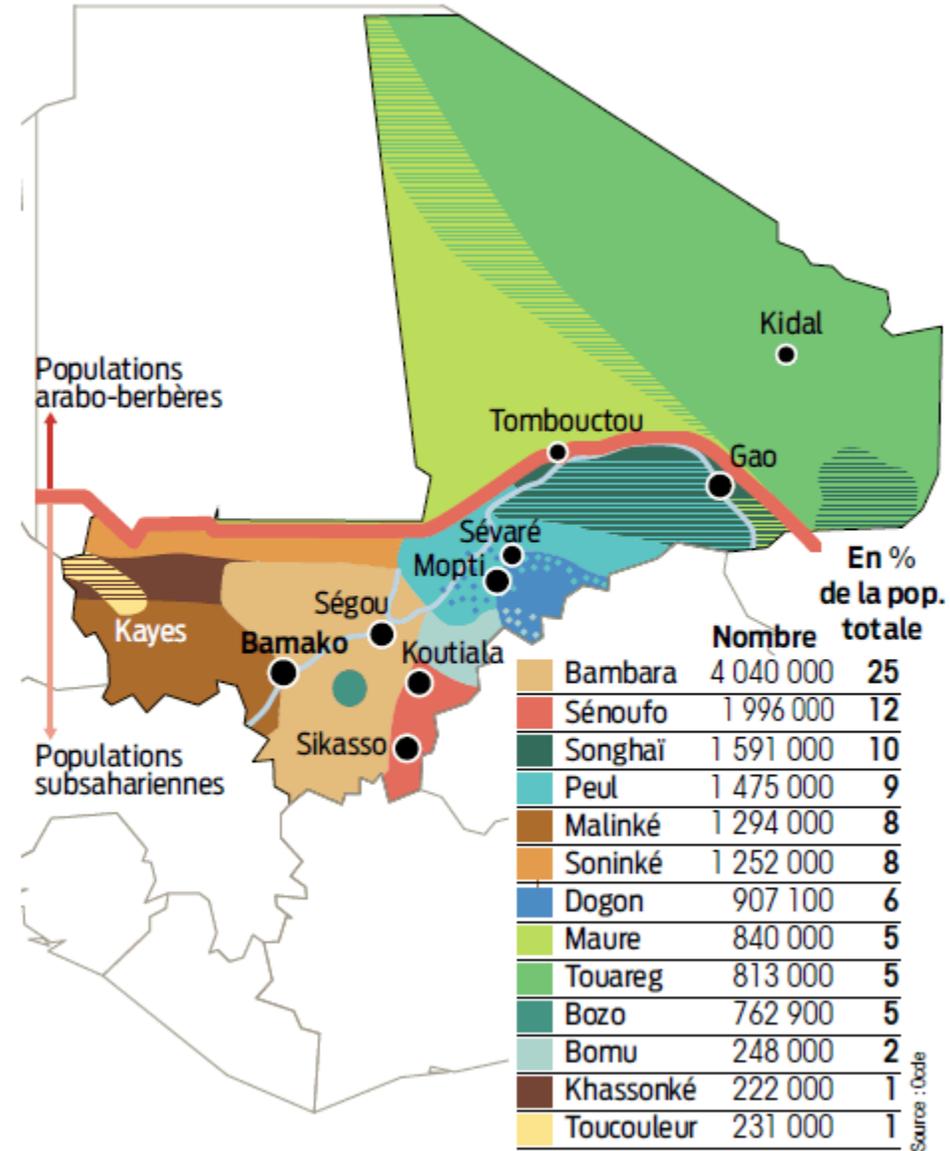
peuplement traditionnellement nomade (Touaregs, Arabes) 

villes les plus importantes ●

## L'organisation de l'espace malien.



### Annexe 3 : Le Mali, un État pluriethnique.



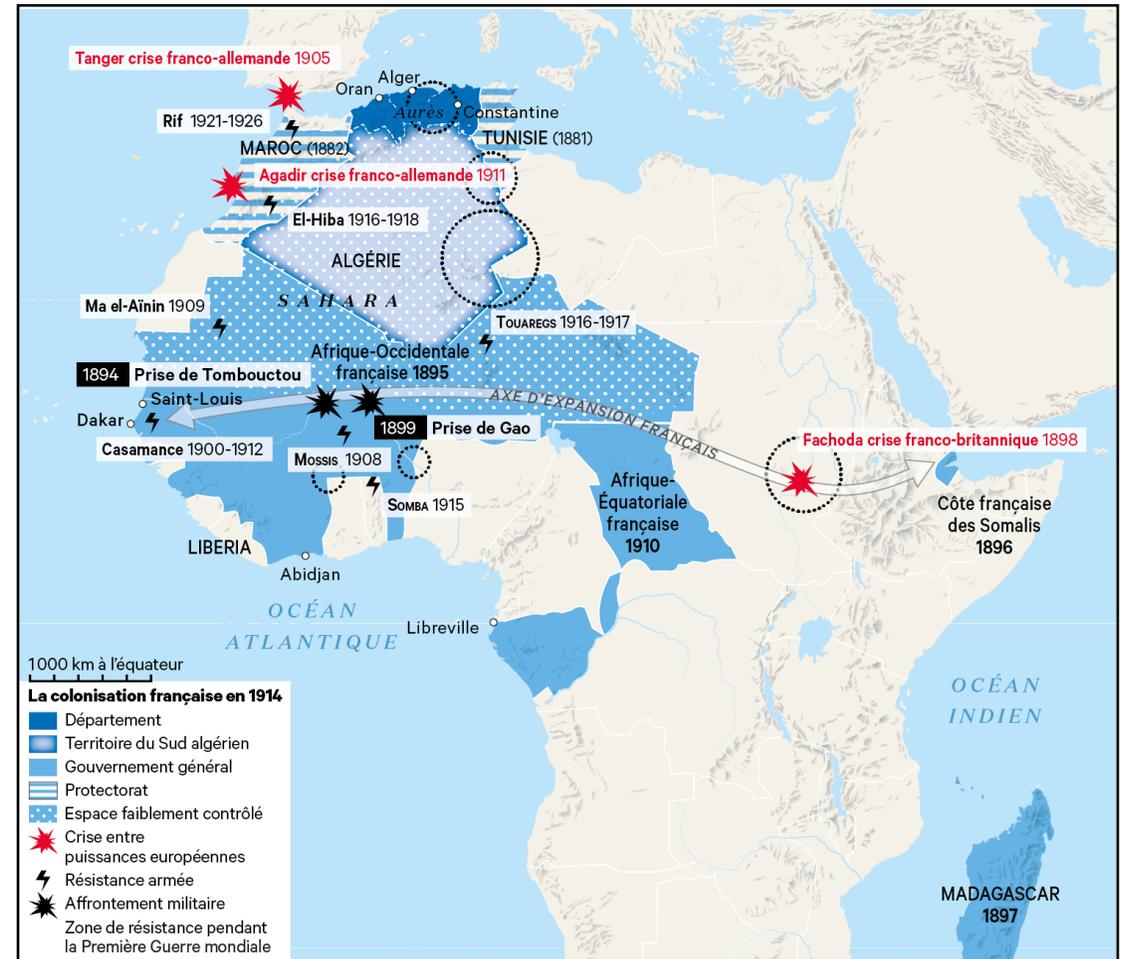
Source : Répartition simplifiée des principaux groupes ethniques au Mali, en nombre et en % de la population, *Alternatives économiques*, <https://www.alternatives-economiques.fr/repartition-simplifiee-principaux-groupes-ethniques-mali-nombre-de-population-0101201776705.html>.

## Documents F1 :

« Le découpage colonial<sup>1</sup> a eu deux effets durables dans la bande sahélo-saharienne. Tout d'abord, il a créé des États composites où les centres de pouvoir sont situés dans le Sud sahélien (Bamako au Mali...), et où les habitants du Sahara *stricto sensu* se trouvent en minorité. Dès lors, ils se sentent mal représentés ou marginalisés par les majorités négro-africaines du Mali (...). Ensuite, les colonisations ont contribué à établir des États très vastes, dont le contrôle suppose des moyens qui dépassent la capacité ou la volonté des dirigeants sahéliens. Les tracés frontaliers hérités expliquent notamment le caractère récurrent des revendications touarègues d'indépendance ou d'autonomie. [...] Après la grande révolte des [Touaregs du Niger] en 1916-1917 à la suite de plusieurs années de sécheresse et de famine, l'administration coloniale française réaménagea l'organisation politique touarègue en s'appuyant sur les chefferies. [...] La plupart des chefs touaregs [...] exprimèrent leur refus de se soumettre aux gouvernements noirs ou arabes des nouveaux États sahéliens, par des pétitions [...]. Les nomades souhaitaient constituer leur propre État.

<sup>1</sup>La conquête militaire du Sahara par la France a lieu entre 1899 et 1920.

Source : Michel FOUCHER, « Le Sahara n'est plus une frontière », *Les Collections de L'Histoire* n°58, janvier-mars 2013, p.83.



AOF : Afrique Occidentale Française créée en 1904.

AEF : Afrique Équatoriale Française créée en 1910.

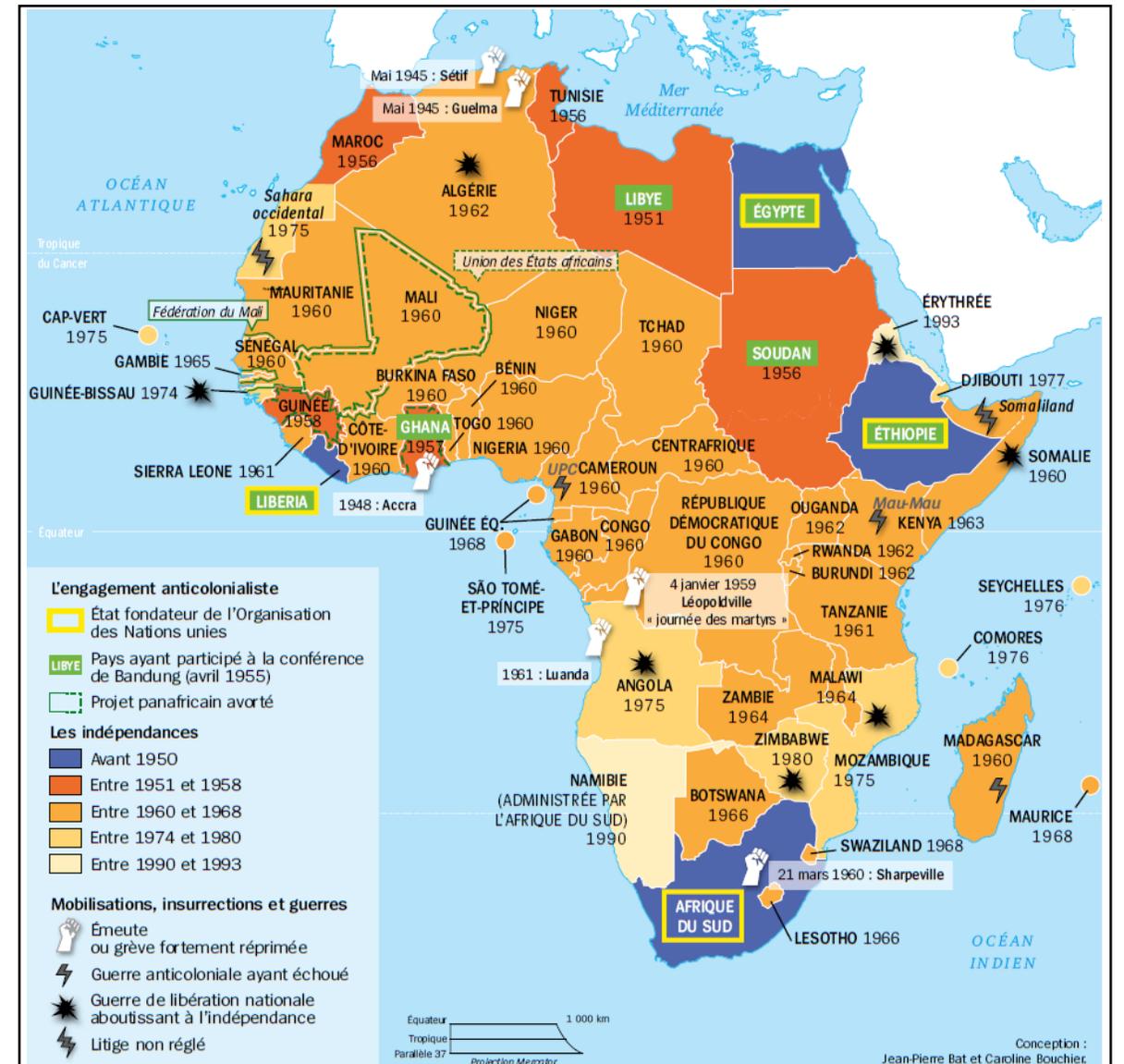
Le contrôle de l'espace saharien par la France se fait par l'écrasement des révoltes touarègues 1916-1919/1920.

Source : « L'empire colonial français en Afrique en 1914 », Agrégation 2023 – histoire contemporaine – Webdossier 22, site de *L'Histoire*, <https://www.lhistoire.fr/carte/lempire-colonial-fran%C3%A7ais-en-afrique-en-1914>, juillet 2022.

## Documents F2 :

« La colonisation a créé un espace artificiel - les frontières ne le sont pas forcément [...] - et a collé ensemble un Nord nomade et désertique avec un Sud cultivateur, sédentaire et beaucoup plus riche [...]. Ce Nord n'a pas été développé, n'a pas été scolarisé et la présence française y était extrêmement réduite ; on était plus dans une forme de protectorat [...]. C'était une colonisation qui se reposait sur les chefs surtout [...]. Mais surtout j'insiste sur le côté scolarisation parce qu'à la fin de cette présence française le Nord n'avait quasiment pas d'élite. Il n'avait pas participé aux luttes de l'indépendance [...]. L'indépendance s'est faite sans eux. [...] Il y a eu des pétitions qui ont été faites [...] pour demander de ne pas être rattachés au Sud. Mais de fait, les choses se sont faites comme cela. »

Source : Pierre BOILLEY, « Les Touaregs, 40 ans de lutte pour l'indépendance, Série Une histoire du Mali, *France culture*, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/les-touaregs-40-ans-de-lutte-pour-l-independance-9731850>, 07-02-2013, 53mn 38s. Retranscription d'extraits du podcast.

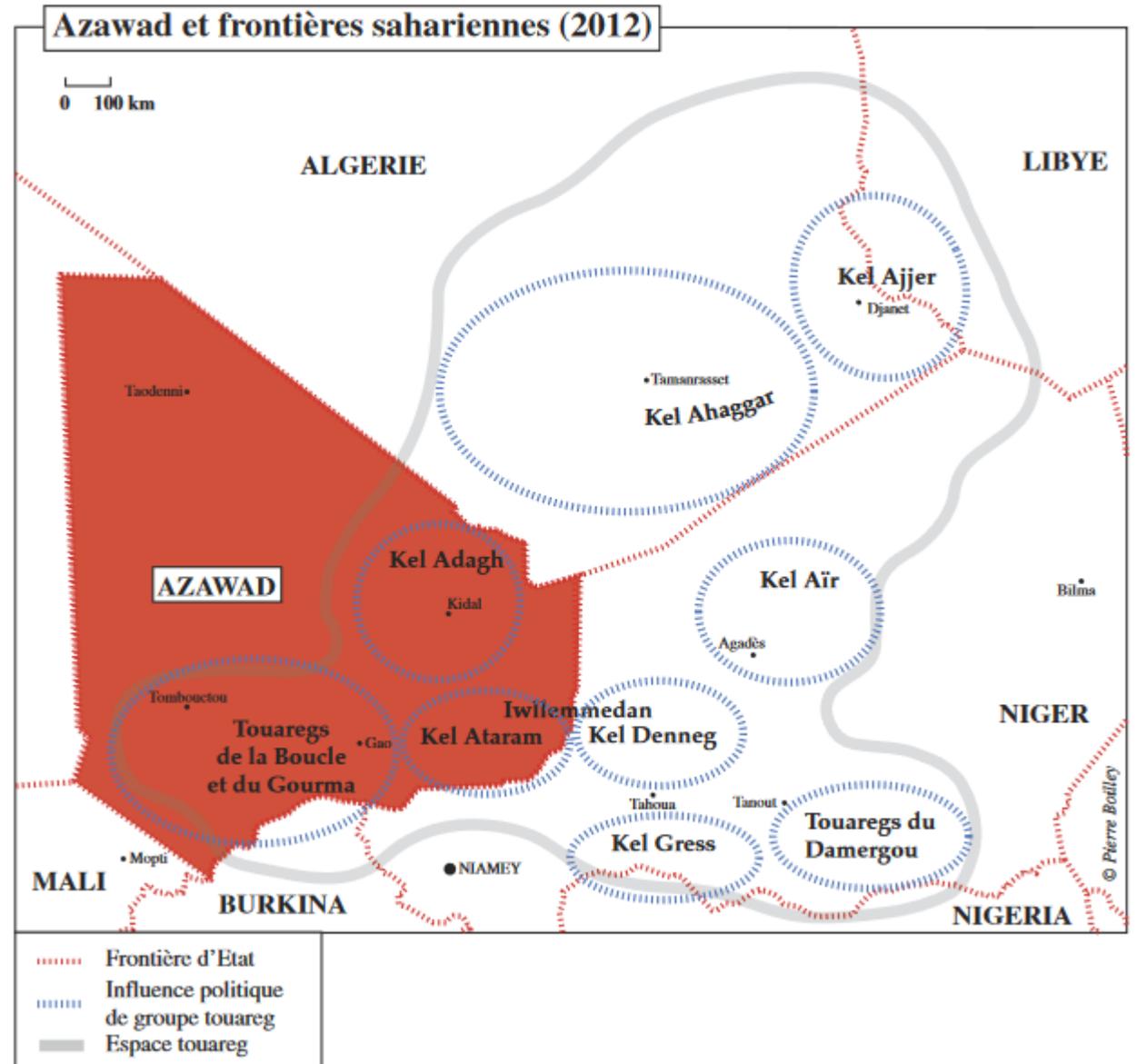


Source : « La décolonisation progressive de l'Afrique », ENS 2021– Webdossier 16, site de *L'Histoire*, <https://www.lhistoire.fr/carte/la-d%C3%A9colonisation-progressive-de-l%E2%80%99afrique>, juillet 2020.

## Documents F3 :

« Plusieurs pôles politiques [touarègs] affirmaient en effet leur autorité sur différents espaces du Sahara central. [...] On ne peut donc voir les populations touarègues du Sahara central, au début du XXe siècle, comme un groupe uni, solidaire dans la résistance à la conquête coloniale, et cherchant à préserver un territoire commun dirigé par une autorité à laquelle tous se réfèrent. Bien au contraire, chaque pôle politique se considérait comme une entité propre, agissant dans son propre intérêt, suivant sa propre chefferie, en concurrence avec les autres groupes sur le plan territorial et politique, et n'hésitant pas à s'allier avec une force extérieure considérée comme partenaire dans des stratégies conflictuelles. »

Source : Pierre BOILLEY, « Nord-Mali : les frontières coloniales de l'Azawad. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 2019, 53 (3), pp.469-484. 10.1080/00083968.2019.1667840. halshs-03159007, <https://shs.hal.science/halshs-03159007/document>, 11-03-2021, pp.4-5.



Source : Pierre BOILLEY, « Nord-Mali : les frontières coloniales de l'Azawad. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 2019, 53 (3), pp.469-484. 10.1080/00083968.2019.1667840. halshs-03159007, <https://shs.hal.science/halshs-03159007/document>, 11-03-2021, p.3.



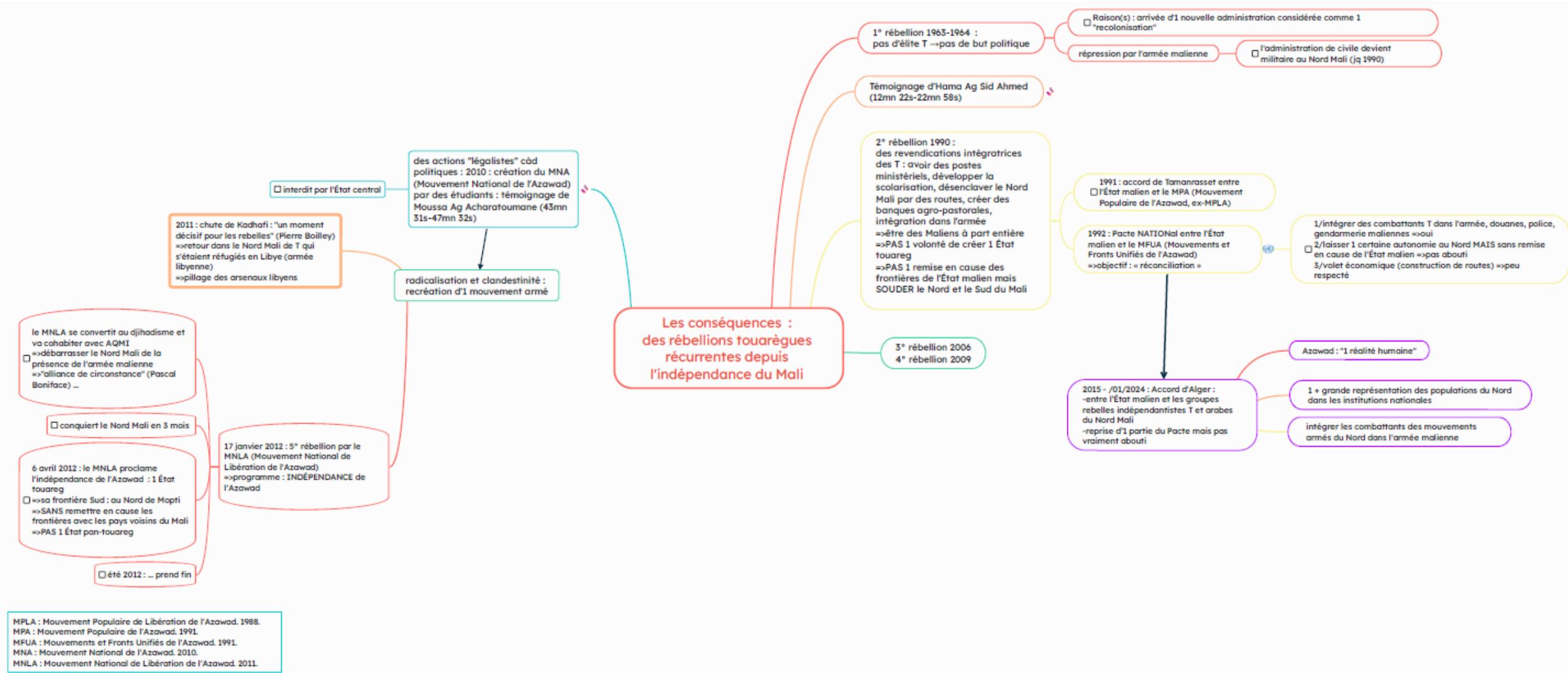
Document G1 : Une mise à l'écart du Nord Mali héritée de la colonisation mais accrue après l'indépendance du Mali en 1960.

	Colonisation française	indépendance 1960	État malien
Raisons	-considéré comme peu utile économiquement -ne pas transformer les nomades ↔ révoltes éventuelles T		-peur du séparatisme T -T considérés comme prompts à se révolter
Manifestations	développement négligé (infrastructures routières, médecine, scolarisation : 1° écoles fin années 1940-début années 1950)		-pas de politique de développement -pas d'intégration politique des T au niveau national

⇒MÉFIANCE

⇒UNE MARGINALISATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE (PAS 1 « MODELE POLITIQUE INCLUSIF » Nicolas Normand)

# Document G2 : Carte mentale rébellions touarègues.



MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad. 1988.  
 MPA : Mouvement Populaire de l'Azawad. 1991.  
 MFUA : Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad. 1991.  
 MNA : Mouvement National de l'Azawad. 2010.  
 MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad. 2011.

## Annexe 4 : Le califat.

« À la fin de la Première Guerre mondiale, la victoire militaire des forces de l'Entente fut parachevée par les traités sanctionnant les nations vaincues. Celui de Versailles, en 1919, infligea d'humiliantes punitions à l'Allemagne tandis que celui de Sèvres, en 1920, signa le projet de dépecer le califat ottoman qui s'était allié au Reich, en Europe et hors du continent. Les pays de l'Entente détachèrent ainsi les nationalismes arabes au Moyen-Orient et au Maghreb de la tutelle califale turque. A la même période, en Inde sous domination britannique, se développa un puissant nationalisme musulman qui prit la forme d'un « mouvement pour le califat » (le *khilafat movement*) soutenu par Gandhi. En 1920, ce mouvement publia un *Manifeste du califat* qui exigeait de la Grande-Bretagne qu'elle protègeât le califat et lança un appel à la mobilisation de l'importante communauté musulmane indienne pour sa défense. Cette mobilisation portait le message qu'un califat n'était pas seulement un gouvernement, mais aussi et d'abord une institution religieuse consubstantielle à l'islam même. Est-ce le cas ?

Ironie de l'histoire : c'est la Turquie elle-même qui, de facto, répondit « non » à cette question. La guerre et la révolution conduites par Mustafa Kemal ont abouti d'une part à un nouveau traité – celui de Lausanne en 1923, plus avantageux pour la Turquie –, et d'autre part à la proclamation de la République et à l'abolition du califat ottoman. En effet, après que la nouvelle République eut d'abord réaffirmé ce que le mouvement indien avait tenu pour un dogme – à savoir que le califat en islam était un lien sacré entre les musulmans –, la Grande Assemblée nationale turque, en abolissant le califat le 3 mars 1924, envoya au monde musulman le message suivant : de jure, le califat n'est pas consubstantiel à l'islam et les sociétés musulmanes, dans leur diversité, ont aujourd'hui la responsabilité de construire les institutions politiques modernes qui traduiront au mieux les aspirations des peuples. Avec ce message est née une bifurcation philosophique. Dans un sens s'ouvrait la voie de la nostalgie d'un califat disparu, identifié à un âge d'or dont le retour dépendrait de sa restauration. S'ouvraient, dans l'autre sens, la promesse et la visée d'une « *reconstruction* » [...], pour ouvrir l'avenir, de ce que voudrait dire « *gouverner* » aujourd'hui, dans les mondes musulmans.

[...] Que dit le Coran de ce mot, calife ? Et quelle référence offre-t-il pour un califat ? La réponse à la première question est que le mot n'est utilisé que pour l'humain en général. L'humain en général, c'est-à-dire l'Adam, dernier-né de la création, occupe le rang de « *calife de Dieu* », autrement dit celui qui en tient lieu, son lieutenant. Le philosophe Abdennour Bidar a raison de proposer aussi le sens de « *remplaçant* ». Le mot est donc employé pour Adam, il l'est aussi pour le roi prophète David et dans un verbe, au pluriel, qui dit de ceux et celles qui auront cru et accompli de bonnes œuvres qu'ils et elles seront « faits califes », « *lieutenants de Dieu sur terre* » (C., 24, 55). [...] Mais du califat comme système de gouvernement, et ceci répond à la deuxième question, il n'est aucunement question. Rappelons comment le passage s'est effectué de la notion ontologique de calife dans le Coran à l'institution historique du califat dans l'islam : il eut lieu lorsque Abou Bakr As-Siddiq, l'un des compagnons du prophète de l'islam, fut nommé, après la mort de ce dernier, en 632 [...], à la tête de la communauté musulmane. Le mot calife a alors acquis avec lui le sens de « *successeur* » [*du prophète*]. [...] .../...

.../... À la mort d'Abou Bakr, Omar, qui avait été désigné par testament comme son successeur, plutôt que d'être « lieutenant du lieutenant » préféra le titre de « commandeur des croyants » qui devint, dès lors, la manière de s'adresser aux califes. [...]

Avant que les Omeyyades aient, après l'assassinat du quatrième calife et premier imam Ali [en 661], instauré le principe dynastique sur lequel s'est fondé leur règne, puis celui des Abbassides qui leur ont succédé de 750 à 1258, ainsi que celui des Ottomans enfin jusqu'à la fin de l'institution califale.

La tradition dit que les titres « calife » et « émir des croyants » furent choisis par humilité par des dirigeants qui se définissaient seulement comme « *celui qui occupe la place* » et « *celui qui est responsable des affaires des musulmans* ». Tout souci d'humilité a disparu du titre lorsque, devenu dynastique, il a eu pour fonction de magnifier la puissance impériale d'un souverain qui n'hésitait pas à accepter d'être considéré comme l'« ombre de Dieu sur terre ». Une expression dont on voit, à l'examen, qu'elle replie l'une sur l'autre la signification ontologique du califat de l'humain, « lieutenant de Dieu sur terre », et celle, politique, du successeur du prophète. Elle comporte ainsi la notion d'une fonction cosmique de celui qui gouverne la communauté, une notion que l'on retrouve chez les philosophes du politique en islam. Administrer la cité est, comme pour le philosophe roi de Platon, la fonction de celui-là seul qui peut inscrire dans le cours des affaires humaines l'ordre qui règne dans le cosmos. Celui à qui il revient de remplir la terre de cette justice qui appartient au monde « *d'en haut* ». [...]

Contre la sacralité que manifeste l'expression d'« ombre de Dieu sur terre », le livre d'Abderraziq demande aux sociétés musulmanes de ne pas voir dans la décision de l'Assemblée nationale de Turquie en 1924 une raison de vivre dans la nostalgie d'une institution idéalisée et qui n'est plus. Il conseille de l'accueillir, au contraire, comme une ouverture et une invitation à une réflexion politique renouvelée, qui encourage les peuples à « *édifier (...) leurs systèmes de gouvernement sur la base des dernières créations de la raison humaine et sur la base des systèmes dont la solidité a été prouvée, ceux que l'expérience des nations a désignés comme étant parmi les meilleurs* ». [...]

Source : Souleymane Bachir DIAGNE, « Dans le Coran, il n'est nullement question du califat comme système de gouvernement », Tribune, *Le Monde*, [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/07/rendez-vous-de-l-histoire-de-blois-ce-que-voudrait-dire-gouverner-aujourd-hui-dans-les-mondes-musulmans\\_6055033\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/07/rendez-vous-de-l-histoire-de-blois-ce-que-voudrait-dire-gouverner-aujourd-hui-dans-les-mondes-musulmans_6055033_3232.html), 07-10-2020, mis à jour 12-10-2020.

## Document H :

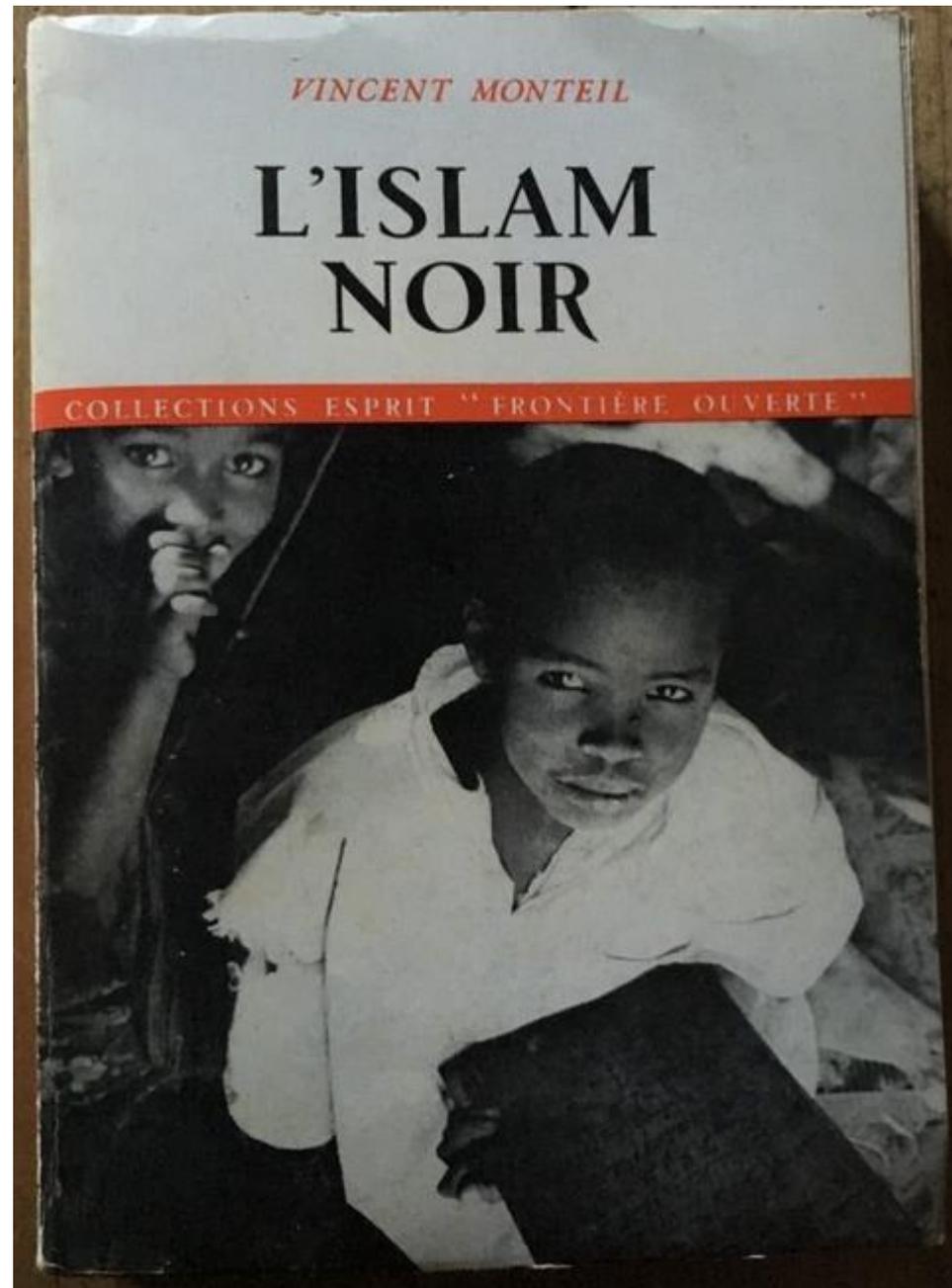
« La charia, que l'on peut traduire par « normativité révélée de l'islam » exprime pour les musulmans la Volonté divine sur les hommes. Dans la conception musulmane commune, l'homme est un être faible et dominé par ses passions. Sa raison ne lui permet pas de distinguer le comportement bon qui lui permettrait de vivre dans une société juste et équilibrée, ni de lui assurer son salut après sa mort. Les hommes ont besoin d'être guidés par Dieu. C'est là le rôle de la charia, de la Loi divine. Celle-ci [...] est révélée par Dieu par l'intermédiaire des prophètes. Selon le Coran, Dieu a révélé une Loi à chaque grand prophète : Noé, Abraham, Moïse, Jésus. La charia islamique n'est que la dernière en date de ces législations transcendantes.

Si nous considérons la constitution historique de la charia islamique, nous nous rendons compte toutefois que celle-ci s'inscrit dans toute une évolution historique. Le Coran, autorité suprême en matière religieuse, ne constitue pas vraiment un texte législatif. Sur les quelque 6.300 versets qui le composent, 500 environ concernent la vie sociale, et 80 sont suffisamment précis pour fonder des règles : concernant le culte (jeûne, pureté rituelle, interdits alimentaires) [...]. Cela est restreint. Le terme précis de charia n'apparaît d'ailleurs qu'une seule fois dans le texte coranique : « Nous t'avons mis sur une voie (*sharī'a*) selon un ordre ; suis-la, et ne suis pas les passions désordonnées de ceux qui ne savent pas » (XLV 18). Le prophète Muhammad fut également chef d'État, à Médine, de 622 à 632. Il édicta lui-même des règles sociales, répondit à des questions ponctuelles lorsqu'elles se posaient. Pour le reste, il se conformait aux usages courants dans l'Arabie de cette époque. Tout cela – coutume locale avalisée par le Prophète, ou prescriptions explicitement énoncées par lui – resta transmis oralement jusqu'à la fin du VIIe siècle. Les premiers chefs d'état de l'empire musulman (les califes) nommèrent des juges dans les différents chefs-lieux, et tout porte à croire que les premiers juristes en islam agirent de façon plutôt pragmatique, sans se référer systématiquement à des règles religieuses. Ce n'est qu'au fil des années qu'une volonté se fit jour d'ajuster le droit de l'empire sur des règles voulues par Dieu et son Prophète. Le principal instrument de cette islamisation de la Loi furent les enseignements oraux attribués à Muhammad, les hadīths ; auxquels il faut ajouter des dires de ses principaux Compagnons, voire de savants de la génération ayant immédiatement suivi. L'idée que Muhammad, lorsqu'il enseignait en matière de religion, était infaillible ; et que les membres des premières générations étaient plus sages, plus imprégnés de sagesse divine fit son chemin. Il s'agit d'un point fondamental : une bonne partie des paroles fondant les prescriptions du droit sont en effet attribuées à Muhammad, ou bien émanent de son milieu immédiat. Vers la fin du VIIe siècle, des recueils de dires attribués à Muhammad furent mis par écrit, diffusés, enseignés dans les principaux centres urbains de l'empire. Ils devinrent la seconde source du droit, après le Coran. Ils comprenaient en effet des chapitres importants consacrés aux questions de culte et de rapports sociaux. Vers la même époque, des savants se spécialisèrent dans les questions juridiques, s'interrogeant à la fois sur le fondement de la charia et sur les modalités précises de ses nombreuses applications. Ils cherchèrent à concilier les données scripturaires avec les pratiques sociales concrètes de la société musulmane de l'époque. Le droit musulman est le résultat de cette interaction. [...]

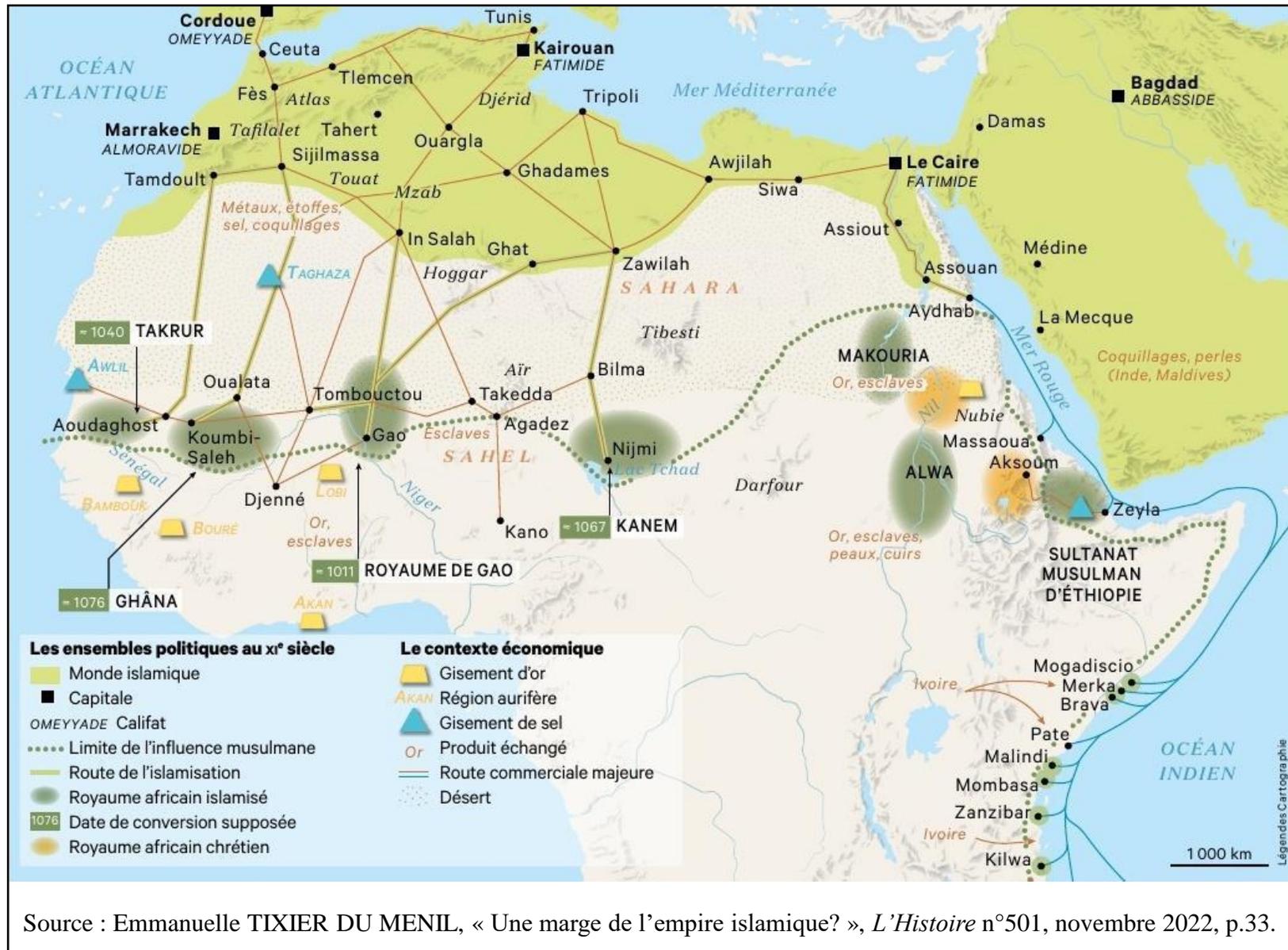
Que recouvre alors la charia de nos jours ? Le domaine principal où elle reste appliquée est celui du droit de la famille. [...] De nos jours, la référence à la charia représente souvent une position, un marquage avant tout idéologique. Il s'annonce comme une affirmation d'identité, par exemple quand la constitution d'un État promulgue la charia comme référence suprême. [...] Ce serait cependant une erreur que de minimiser la référence à la charia dans l'attitude individuelle de chaque croyant. »

Source : Lory PIERRE, « La charia », *IREL - Institut d'étude des religions et de la laïcité*, mis à jour le 18-11-2020, URL : <https://irel.ephe.psl.eu/ressources-pedagogiques/fiches-pedagogiques/charia>, 2007.

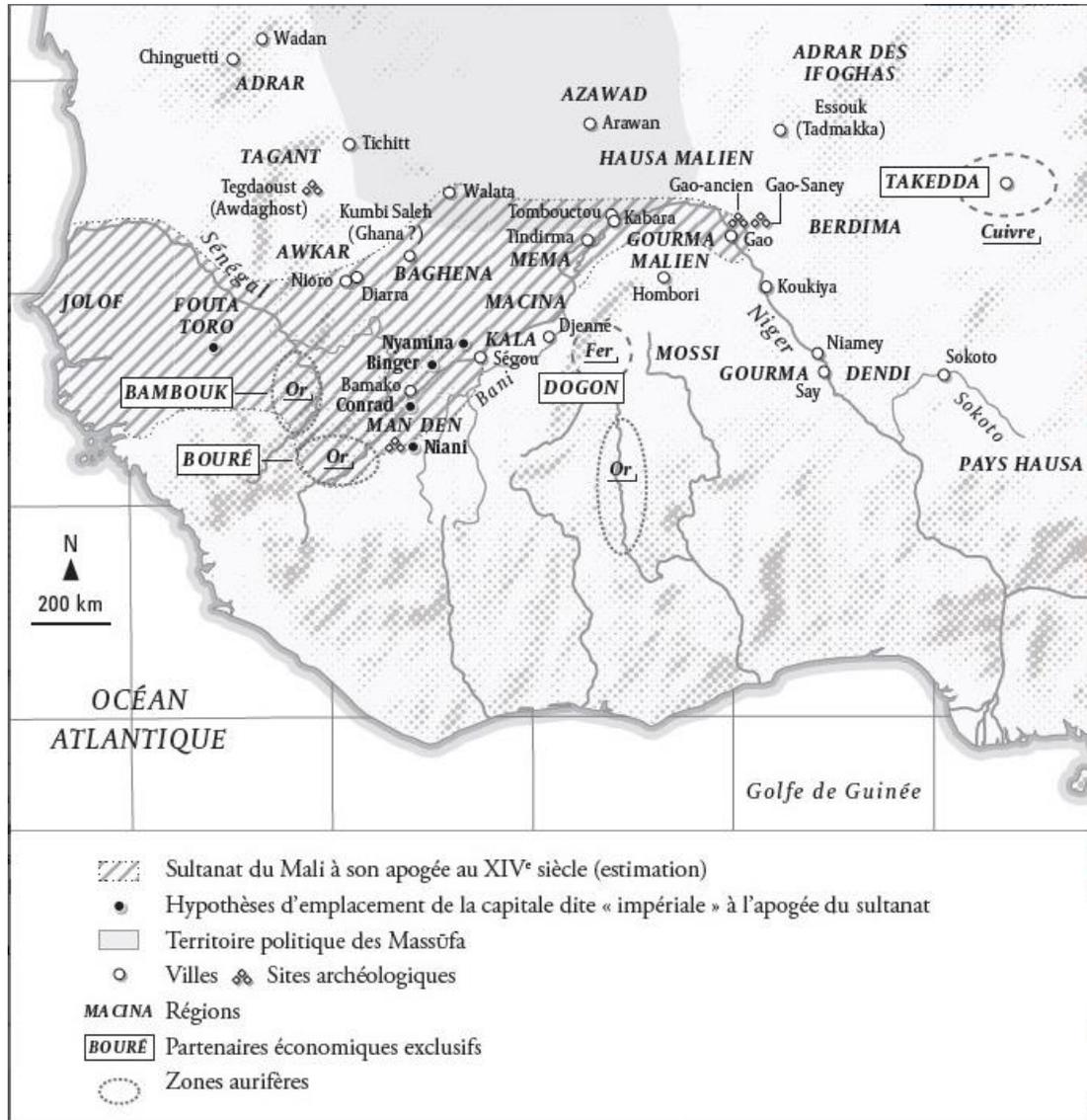
**⇒CHARIA est l'expression de la volonté divine dans sa dimension idéale.**



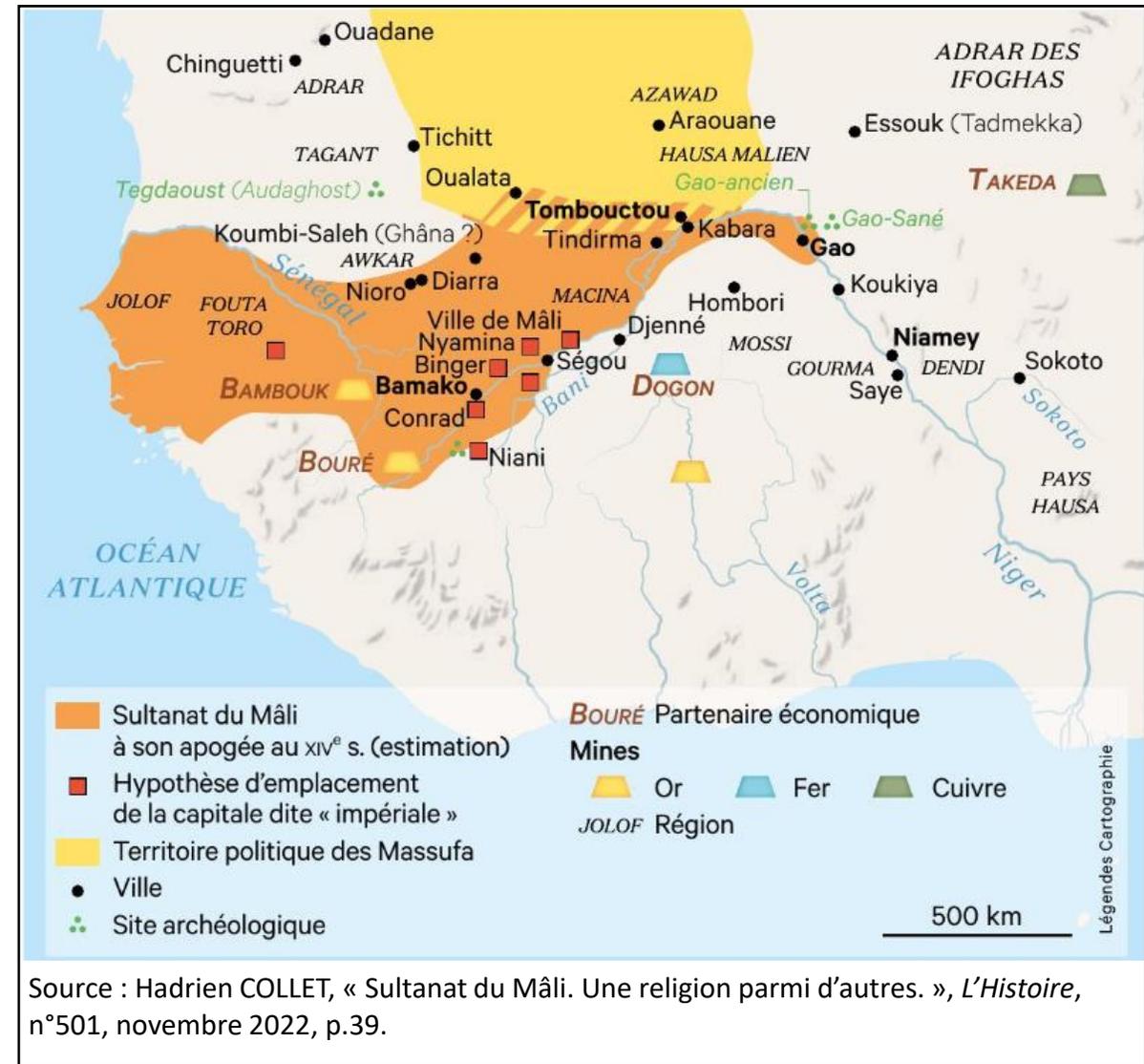
## Document I1 : Comment l'Afrique s'est islamisée.



## Document I2 : Le sultanat du Mâli.



Source : Hadrien COLLET, « Le Mâli (XIIIe-XVe siècles). Une puissance mondiale à la fin du Moyen Âge », *Hérodote.net*, [https://www.herodote.net/Une\\_puissance\\_mondiale\\_a\\_la\\_fin\\_du\\_Moyen\\_Age-synthese-3285-411.php](https://www.herodote.net/Une_puissance_mondiale_a_la_fin_du_Moyen_Age-synthese-3285-411.php), 26-02-2023.



Source : Hadrien COLLET, « Sultanat du Mâli. Une religion parmi d'autres. », *L'Histoire*, n°501, novembre 2022, p.39.

## Brève chronologie du sultanat du Mālī

**Première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle :** Mārī Ġāṭa défait le roi des Sosso et lance un mouvement de conquêtes qui absorbe notamment le royaume pluri-séculaire de Ġāna. Il fonde la dynastie des Mansas.

**Entre 1260 et 1277 :** Mansa Walī, deuxième mansa du Mālī, fait le pèlerinage à La Mecque sous le règne du sultan mamelouk Baybars.

**Entre 1299-1308 :** Mansa Sākūra, esclave affranchi parvenu au pouvoir, fait le pèlerinage sous le règne du sultan mamelouk al-Malik al-Nāṣir Muḥammad b. Qalāwūn. Il meurt sur le chemin du retour. Vers 1300, il s'était rendu maître de la boucle du Niger, notamment de la ville de Tombouctou et du vieux siège royal de Gao.

**Vers 1312 :** Le sultan Mansa Muḥammad lance une expédition pour explorer l'Océan Atlantique et disparaît en mer. Mūsā lui succède.

**1323-1325 :** Voyage de Mansa Mūsā et d'une partie de son État en Orient. Pèlerinage à La Mecque en 1324. Pendant son règne, les Mérinides du Maroc et les Mansa s'échangent des ambassades chargées de cadeaux.

**1352-1353 :** Le voyageur marocain Ibn Baṭṭūṭā se rend dans le Mālī de Mansa Sulaymān, frère de Mūsā.

**1360 :** Mansa Mārī Ġāṭa II envoie une ambassade au Maroc comprenant une girafe qui fait sensation à Fès.

**1373-1374 :** Mort de Mansa Mārī Ġāṭa II de la maladie du sommeil. Son règne est marqué par une mauvaise gouvernance et la vente de la boule d'or qui figurait parmi les *regalia* de la dynastie.

**1373-1390 :** Période où la vie politique est dominée par les vizirs qui prennent le dessus sur les Mansas. Redressement militaire du sultanat dans la décennie 1370.

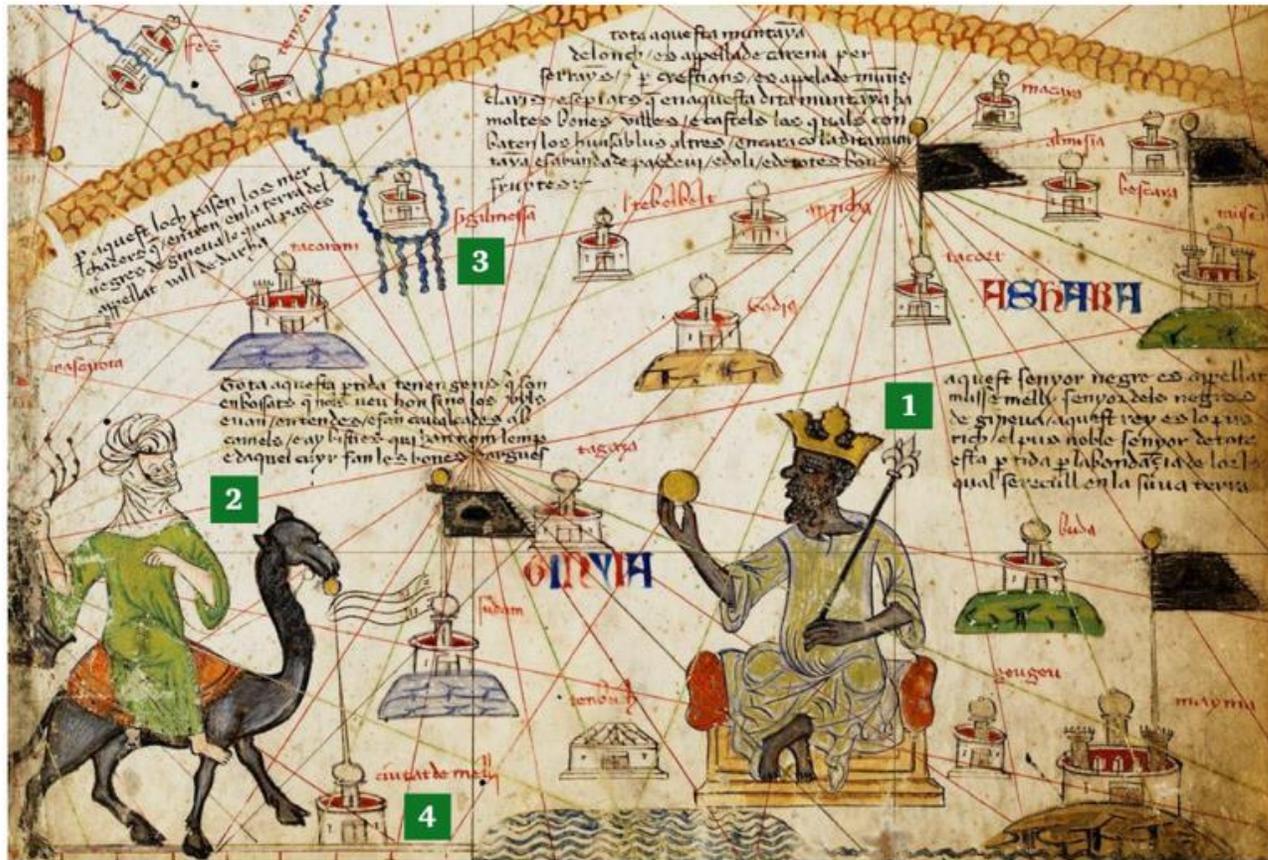
**1390 :** Mansa Maḡā III prend le pouvoir et restaure la lignée du fondateur Mārī Ġāṭa.

**1433 :** Les Touaregs se rendent maîtres de Tombouctou. Le reste de la boucle du Niger reprend certainement son indépendance à ce moment-là.

**Années 1460 :** Conquêtes rapides de la dynastie songhay des Sonni, la façade sahélienne est entièrement perdue ainsi que les provinces orientales et la fameuse route du Méma, épine dorsale du sultanat le long du fleuve Niger, arpentée par Ibn Baṭṭūṭā en 1353. Le Mālī se tourne vers la côte atlantique et les régions forestières du sud. Fin du moment impérial.

Source : Hadrien COLLET,  
*Le sultanat du Mālī. Histoire régressive d'un empire médiéval. XXI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, CNRS éditions, 2022.

## Mansa Musa et l'homme voilé



Ce détail de l'Atlas catalan (v. 1375) montre le Sahara et le Sahel occidentaux. Attribué à deux cartographes juifs de Majorque, Abraham Cresques et son fils Jafudsa (ou Yahuda), il a été offert en 1380 au roi de France Charles V. Au nord, la barrière correspond au massif montagneux de l'Atlas, limite symbolique entre le Maghreb fertile et le désert. Le contraste avec les représentations cartographiques postmédiévales du désert, qui le présentent souvent comme un espace vide, est frappant. Ici, il est plein d'une histoire humaine, c'est un territoire politique. Il témoigne de la circulation des connaissances le long des routes de commerce et de la présence de commerçants juifs de part et d'autre de la mer Méditerranée.

Source : Hadrien COLLET, « Sultanat du Mâli. Une religion parmi d'autres », *L'Histoire* n°501, novembre 2022, p.37.

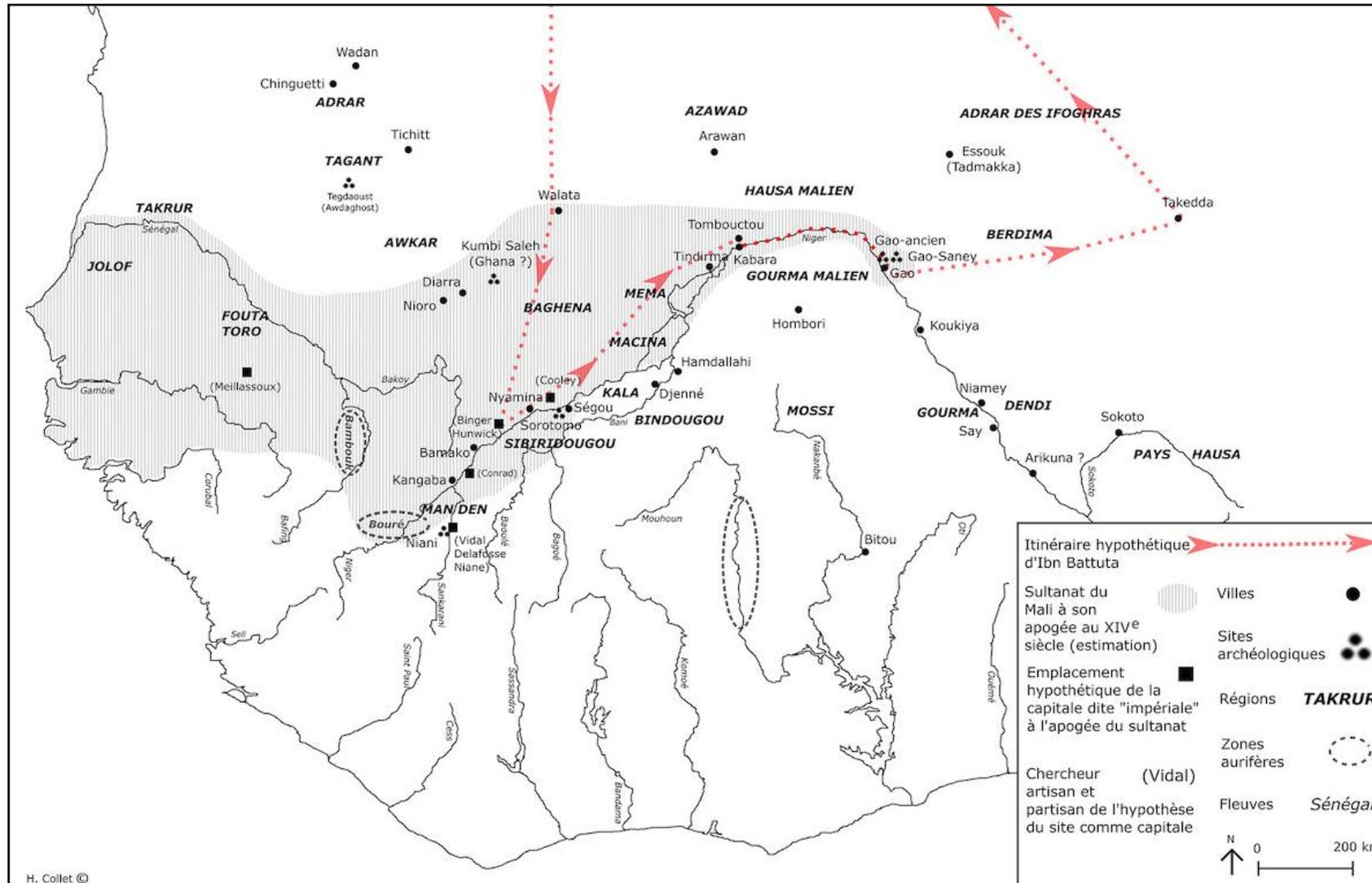
**1** « Ce seigneur noir est appelé Musa Melly, seigneur des Noirs de Guinée. Ce roi est le plus riche et le plus noble seigneur de toutes ces parties par l'abondance de l'or qui se recueille en ses terres. » Les symboles européens du monarque, sceptre fleurdelisé, couronne et globe, sont une convention utilisée par les cartographes pour indiquer le statut royal du personnage. Ils ne figurent pas parmi les *regalia* du sultan du Mâli. La spécificité ici est que ces attributs sont tous en or, conformément à la réputation de Musa, connu comme le roi de l'or. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, dans les atlas européens, Mansa Musa incarne le roi du Sahel. Le terme « Guinée » entre en usage à partir de cette période en Europe pour désigner l'Afrique de l'Ouest subsaharienne.

**2** « Toute cette partie est occupée par des gens qui sont enveloppés, de sorte qu'on ne leur voit rien que les yeux ; ils ont des tentes et chevauchent des chameaux. Il y a des animaux qui s'appellent lemp, dont le cuir sert à faire les bonnes targes [boucliers]. » Autre personnage représenté dans les mêmes dimensions que Musa, l'homme voilé monté sur un dromadaire incarne les Sanhadja, une grande confédération berbère musulmane qui habitait depuis le XI<sup>e</sup> siècle l'Ouest saharien et contrôlait les routes de commerce transsahariennes. Cela atteste la bonne connaissance de l'espace saharo-sahélien par les Européens puisque les deux puissances principales apparaissent clairement. L'artisanat des Berbères était particulièrement apprécié, notamment leurs boucliers largement utilisés par les pouvoirs d'Al-Andalus, l'Espagne musulmane, dans leurs guerres contre les chrétiens.

**3** « Sijilmassa ». Cette cité située dans l'oasis du Tafilalet fut fondée au VIII<sup>e</sup> siècle par des Berbères. Elle fut, pendant le Moyen Âge, le principal port d'où partaient les caravanes à destination du Sahel. Les pouvoirs du Maghreb se disputèrent son contrôle pour accéder à ses richesses. Sur la carte, on peut la voir entourée d'eau alors qu'elle se trouve dans les premières portions du Sahara, signalant son caractère oasisien.

**4** « Ciutat de Melly », ville de Mâli. Il s'agit de la capitale du sultanat, où aucun européen n'avait mis les pieds au Moyen Âge. Les voyageurs et commerçants musulmans étrangers purent s'y rendre, mais, à cette époque, la présence européenne se limitait généralement à la côte nord-africaine. Elle est ici située sur la rive gauche du fleuve Niger. En réalité, son emplacement reste encore un mystère.

Document I4 : Voyage d'Ibn Battuta au *bilâd al-sûdân*.



Sources exogènes ; le récit de voyage d'Ibn BATTUTA est le SEUL témoignage livré depuis l'intérieur du sultanat du Mâli : Ibn BATTUTA s'y rend en 1352-1353 au temps du frère de Musa (Mansa Sulayman).

## Document J :

« Ousmane Dan Fodio, né en 1754 [...] dans l'actuel Niger, était un leader appartenant à l'éthnie des Fula, des semi-nomades répartis dans toute l'Afrique de l'ouest mais aussi présents en Afrique du Nord. Soucieux de pureté islamique, il [...] en 1804 un djihad dans les royaumes [...] du nord du Niger. Les Fulas qui sont déjà musulmans [...] ont une certaine mesure [...] des émirats dirigés par des Fulas. À sa mort en 1808, son fils Usman Dan Fodio a succédé à son père et a dirigé le Califat de Sokoto sous les coups de la guerre. Usman Dan Fodio a fondé un empire, mais son pouvoir était centralisée du pouvoir qu'il a exercé. Usman Dan Fodio était un prophète. En revanche il imitait le prophète Muhammad qu'il était un pur de l'islam, comme le fait le prophète Muhammad. Usmane Dan Fodio écrivait en substance : « Je suis un prophète, je vais vous envahir » [...]. Il ne faut pas imaginer que chaque fois ce sont des conflits localisés, mais il est important de noter que des combats, mais il est important de noter que des régions [...] ont été affectées par le djihad. Le territoire entièrement occupé par le Califat de Sokoto a changé la société. Le Califat de Sokoto était omni-religieux et multi-ethnique. C'est ce qui a fait du Califat de Sokoto un empire multi-ethnique. [...] En réalité, il a été affectées par le djihad des villes comme Sokoto [...] ».

<sup>1</sup> Ousmane Dan Fodio

Source : Vincent HIRIARREN, « Afrique. La mémoire vivante du califat d'Ousmane Dan Fodio », *Orient XXI*, <https://orientxxi.info/magazine/afrique-la-memoire-vivante-du-califat-d-ousmane-dan-fodio,3549>, 3549, 23-01-2020.



Source : « Le djihad du califat de Sokoto », carte de © Guillaume BALAVOINE, in *Atlas historique de l'Afrique. De la préhistoire à nos jours*, Éditions Autrement, 2019.

## Document K :

### MOUVEMENTS DJIHADISTES ACTIFS AU MALI À LA VEILLE DE L'INTERVENTION FRANÇAISE

COMPRENDRE  
LE MONDE



2007 **AQMI**  
AL-QAÏDA AU MAGHREB ISLAMIQUE,  
ISSU DU GSPC ALGÉRIEN \*



2011 **MUJAO** (Peuls)  
MOUVEMENT POUR L'UNICITÉ  
ET LE JIHAD EN AFRIQUE DE L'OUEST,  
ISSU D'UNE SCISSION DES FORCES D'AQMI  
AU SAHEL



2011 **ANSAR DINE**  
"LES DÉFENSEURS DE LA RELIGION",  
MOUVEMENT DJIHADISTE TOUAREG FORMÉ  
EN 2012, QUI S'ALLIE AVEC AQMI AU SAHEL

Groupes  
djidhistes  
maliens

\*GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (1998).

Source : Capture d'écran, Pascal BONIFACE, « Le Sahel | Expliquez-moi... », <https://www.youtube.com/watch?v=IP0qa9-xVBY>, 09-11-2021. Item : Développement du terrorisme et de l'instabilité dans le Nord du Mali.



Source : Capture d'écran, « Mali : une histoire chaotique », Le Dessous des Cartes, ARTE, <https://www.facebook.com/watch/?v=951681328521293>, 10-11-2019.

## Documents L :

« C'est l'arrivée dès 2003 [...] du GSPC, du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat, en provenance d'Algérie dissidence des groupes islamiques armés des GIA [...] qui s'incruste ensuite dans le paysage, qui deviennent ensuite en 2007 AQMI Al-Qaïda au Maghreb Islamique et contre lesquels l'État malien mais aussi tous les pays riverains, l'Algérie [...] ne font rien. Le problème [...] a contribué à déstabiliser complètement cette région du Nord Mali, a créé une espèce de zone grise et de fait [...] a ennuyé beaucoup la sécurité et le développement de la région. »

Source : Pierre BOILLEY, « Les Touaregs, 40 ans de lutte pour l'indépendance, Série Une histoire du Mali, *France culture*, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/les-touaregs-40-ans-de-lutte-pour-l-independance-9731850>, 07-02-2013, 53mn 38s. Retranscription d'extraits du podcast.

« Le débordement de la guerre civile algérienne a provoqué en 2000, dans le Nord du Mali, l'arrivée de djihadistes algériens du GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat<sup>1</sup>) – devenu AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) en 2007. Les autorités maliennes n'ont rien fait pour combattre ce noyau djihadiste algérien qui s'est enraciné [...], dans le Nord du Mali. [...] Des rivalités ont suscité l'apparition d deux mouvements djihadistes locaux : Ansar Dine, dirigé par Iyad Ag Ghali (un leader touareg converti à l'islamisme tabligh), et le MUJAO (Mouvement pour l'unicité du djihad en Afrique de l'Ouest). »

Source : Nicolas NORMAND, « Mali : vers un changement de modèle politique et civilisationnel ? », *Diplomatie* n°122, juillet-août 2023, p.42.

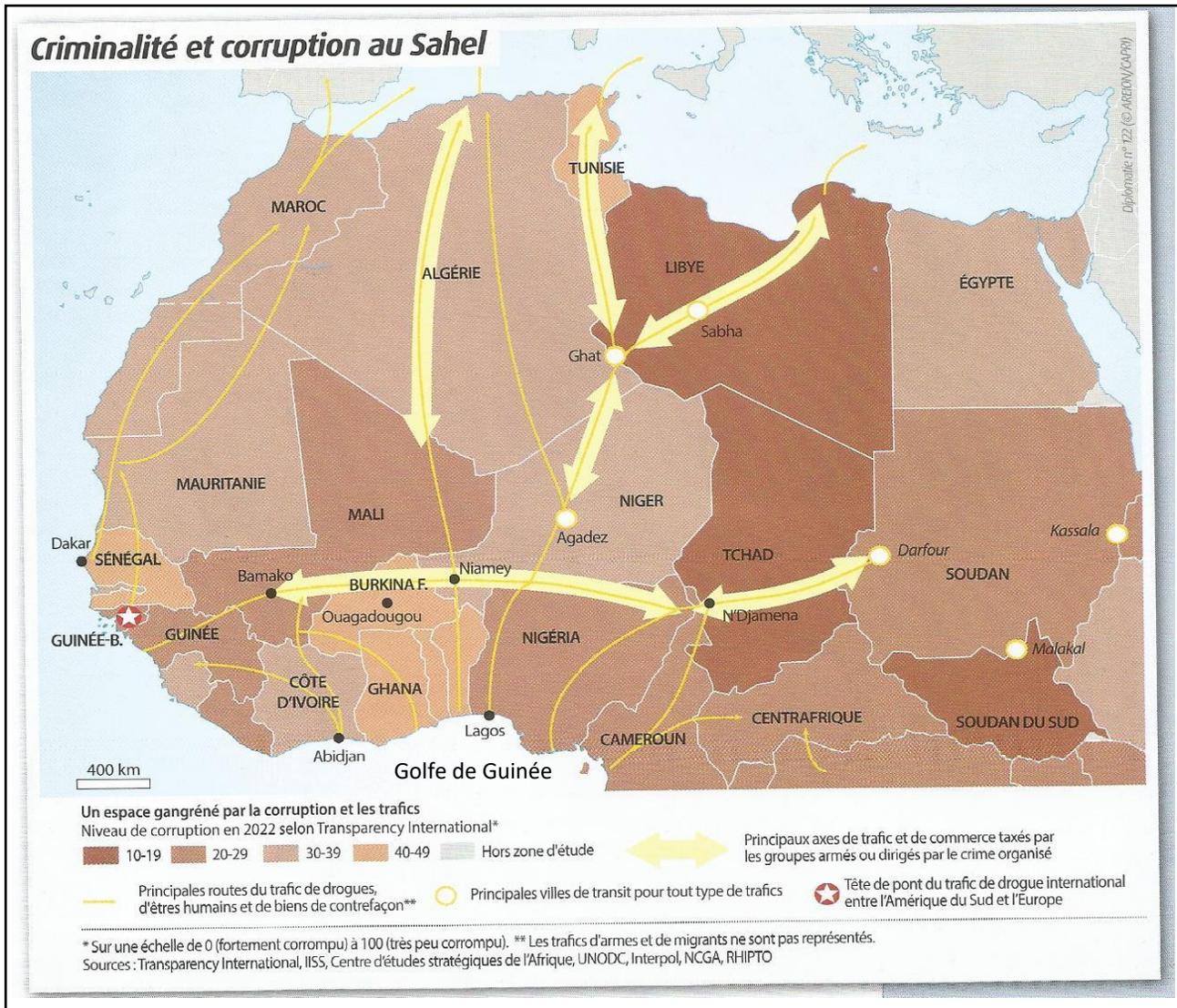
« Au cours de la décennie 2010, la région sahélienne devient l'épicentre du djihadisme. [...] Une grande partie des combattants d'AQMI d'alors sont issus des groupes djihadistes algériens, en particulier du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC<sup>1</sup>). Ils débordent au Sahel à la suite de leur défaite en Algérie au cours de la décennie 1990. [...] Cette menace est sous-estimée [...]. Pourtant, au début des années 2000, les djihadistes d'Algérie se sont installés dans le Sud-Ouest du pays, [...] au Mali, dans le Nord du Niger, en Mauritanie et ont fait de ces territoires des espaces dans lesquels les *katibas*<sup>2</sup> de l'AQMI mènent des opérations avec succès. [...] En 2007, le GPSC prête allégeance à Al-Qaïda et devient Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Le Sahel , d'une base de repli et d'actions limitées pour les djihadistes algériens, se transforme en « territoire libéré », offrant un champ inimaginable des possibles après le renversement inattendu du régime de Kadhafi, en 2011. »

<sup>1</sup>Le GSPC est fondé en 1998. Il est une mutation du GIA (Groupe Islamique Armé, créé en juin 1992 / janvier 1994).

<sup>2</sup>La *katiba* est un bataillon composé de 120 hommes.

Source : Luis MARTINEZ, « Les groupes djihadistes en Afrique : une décennie de succès », *Diplomatie* n°122, juillet-août 2023, pp.38-39.

## Document M1 :



« Il y a eu des nouveaux acteurs, des acteurs du trafic de drogue. [...] Il arrive ici parce que tout simplement les chemins qui passaient par les Canaries ont dû devenir plus difficiles et ils se sont détournés par le golfe de Guinée remontant à travers les pays de la côte et à travers le Mali. Tout cela venant d'Amérique latine et venant même parfois par avions [...] et ensuite cette drogue montant sur les pistes du Nord Mali mais aussi sur les pistes d'Algérie. On ne peut pas imaginer qu'aucun de ces appareils d'État n'ait pas été au courant et n'ait pas touché aussi des dividendes de ce trafic [...]. Les Touaregs ont plutôt été des passeurs plus que des organisateurs. [...] On se trouve dans une région qui est [...] sans travail et que l'on n'a pas d'emploi donc on passe de la drogue [...]. Les armes circulent dans toutes la région et ce depuis très très longtemps [...]. »

Source : Pierre BOILLEY, « Les Touaregs, 40 ans de lutte pour l'indépendance, Série Une histoire du Mali, *France culture*, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/les-touaregs-40-ans-de-lutte-pour-l-independance-9731850>, 07-02-2013, 53mn 38s. Retranscription d'extraits du podcast.

Source : Emmadeddine BADI, « Djihadisme et criminalité en Afrique : quelles collusions ? », *Diplomatie* n°122, p.57.

## Document M2 :

### LE SAHEL AU CŒUR DE TOUS LES TRAFICS

→ LES ROUTES MIGRATOIRES

→ ROUTES DES PRINCIPAUX TRAFICS :  
ARMES, COCAÏNE, CANNABIS, TABAC

→ TRANSFERT D'ARMES  
DEPUIS LA LIBYE,  
APRÈS LA CHÛTE DE KADHAFI



« L'importance du crime organisé dans les pays sahéliens découle du fait qu'il existe peu d'autres possibilités pour générer rapidement de la richesse du même niveau. L'économie politique du crime organisé dans la région s'est considérablement développée depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans sa première décennie, le crime organisé s'articulait autour de trois activités principales : la contrebande de résine de cannabis marocaine, la contrebande de cocaïne et l'enlèvement contre rançon (en général, de nationaux des pays occidentaux). Aujourd'hui, le crime organisé s'est métastasé et, bien que les activités susmentionnées soient toujours importantes, une diversification d'activités criminelles s'est produite [...] incluant maintenant le trafic de produits médicaux, de carburant, d'armes à feu, d'or, de minéraux et de migrants. [...] En effet, bon nombre des activités illicites qui se déroulent au Sahel ont lieu avec l'assentiment indirect des responsables des autorités sahéliennes, voire parfois avec leur complicité directe. »

Source : Emmadeddine BADI, Djihadisme et criminalité en Afrique : quelles collusions?, *Diplomatie* n°122, p.56.

Source : Capture d'écran, Pascal BONIFACE, « Le Sahel | Expliquez-moi... », <https://www.youtube.com/watch?v=IP0qa9-xVBY>, 09-11-2021. Item : De multiples facteurs d'instabilité.

## Documents M3 :

### **« Quels sont les principaux trafics qui transitent aujourd'hui par la zone sahélo-saharienne ?**

Aujourd'hui, le principal trafic [en termes de volumes financiers] est celui de la cocaïne<sup>1</sup>, même si celui-ci a été en partie affecté par le processus de sécurisation qui est en cours aujourd'hui dans la région. Les autres trafics régionaux ont d'ailleurs également été impactés par le développement des politiques de sécurisation. [...] Mais l'espace sahélo-saharien est immense, et le trafic continue à travers des routes de plus en plus clandestines, le Mali en restant la plaque tournante.

Le second trafic le plus important, et qui est beaucoup plus stable, c'est celui du haschich<sup>2</sup>. Cette stabilité s'explique par une réelle expérience acquise au cours des décennies par les barons marocains de ce trafic, mais aussi par leurs partenaires en Mauritanie ou au Mali. Ce trafic s'appuie sur un système extrêmement sophistiqué, avec des grossistes disposant d'un réseau de plus petits trafiquants. [...]

La troisième économie criminelle la plus développée dans la région est celle du trafic d'armes. Ce dernier a d'ailleurs connu une véritable réorganisation depuis la révolution libyenne et la rébellion malienne. En 2011 et 2014, les armes provenaient principalement des stocks libyens pour alimenter tous les conflits du centre de la région sahélo-saharienne. Mais aujourd'hui, la source première d'armes vient des stocks nationaux. [...] Les armées nationales, en particulier au Mali et au Niger, sont devenues la principale source d'approvisionnement en armes. Il est en effet de plus en plus difficile de ramener des armes de Libye, qui est elle-même redevenue un marché demandeur d'armes depuis 2014. Plus globalement, aujourd'hui, tout le monde est demandeur d'armes dans la région.

### **« Dans quelle mesure la corruption qui sévit dans la région est-elle un vecteur de développement des trafics, et d'influence pour les organisations criminelles ?**

[...] Aujourd'hui, la corruption constitue le cœur battant du crime organisé en Afrique, et particulièrement dans la région sahélienne, dans un contexte où il n'y a pas d'État fort, où les frontières sont extrêmement fragiles et poreuses et où les menaces sécuritaires sont réelles. La corruption constitue aujourd'hui un système de gouvernance où les acteurs impliqués et engagés dans les marchés criminels contrôlent des pans entiers de la société. Je fais notamment allusion à l'économie car il ne faut pas oublier que dans des régions comme le Nord du Mali, l'économie criminelle est une source de revenus considérable pour les communautés locales. Dans une région où les programmes de développement sont presque inexistantes, où les possibilités d'emploi sont encore faibles, où les jeunes ne trouvent pas d'avenir, l'économie criminelle constitue la meilleure source de revenus. [...]

### **Cette corruption favorise donc une certaine collusion entre des États de la région et les groupes criminels ?**

C'est tout à fait le cas. Même si certains États de la région font fi de cette réalité, la collusion dont vous parlez existe. »

<sup>1</sup>La cocaïne provient d'Amérique latine. Le trafic remonte au milieu des années 2000.

<sup>2</sup>Le haschich provient principalement du Maroc, l'un des principaux producteurs au monde. Son trafic remonte à la fin des années 1990.

Source : Raoul FARRAH, « L'espace sahélo-saharien, un espace gangréné par la criminalité et la corruption ? », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n°52, « Géopolitique mondiale de la criminalité : mafias, narcotrafiquants, hackers », Août-Septembre 2019. Mise en ligne : <https://www.areion24.news/2020/09/04/lespace-sahelo-saharien-un-espace-gangrene-par-la-criminalite-et-l>, 04-09-2020.

## Documents N :

« Les groupes djihadistes se distinguent des réseaux criminels organisés non seulement au niveau idéologique, mais aussi au niveau de leur positionnement envers l'État : [...] certains groupes djihadistes ont pour but éventuel de supplanter l'État, un objectif qui n'est généralement pas partagé par les réseaux criminels qui préfèrent un *statu quo* où l'État central est simplement en position de faiblesse perpétuelle. [...]

Il faut aussi mentionner que certains groupes financent la majorité de leurs activités en tirant parti du concept de la « Zakat ». La Zakat est une obligation religieuse pour les musulmans qui consiste à donner une partie de leurs revenus ou de leurs richesses à des personnes dans le besoin. Certains groupes djihadistes se sont servis de ce pilier de l'islam pour mettre en place des mécanismes de collecte de la Zakat auprès des populations locales. Malgré la prétention de l'utilisation de ces fonds pour aider les populations vulnérables, l'argent collecté est souvent détourné pour financer les activités djihadistes, notamment l'achat d'armes et de munitions. [...]

Néanmoins, les activités criminelles restent une source non négligeable de financement pour les groupes djihadistes opérant au Sahel [...] qui permet aux groupes en question de bénéficier du trafic de drogue, de la contrebande d'armes, des enlèvements contre rançon, de l'extorsion et du trafic d'êtres humains. Certaines de ces activités lient les djihadistes avec des réseaux criminels organisés transnationaux. [...] Cette dynamique est observable aussi au niveau du trafic de drogue, [...] qui est une source importante de revenus pour les groupes djihadistes. En contrôlant les routes de trafic, les groupes djihadistes protègent les trafiquants et leurs convois, imposant des taxes et prenant une partie de leurs profits en échange de leur "protection". [...] Au niveau local, les djihadistes et les groupes criminels organisés cohabitent, établissant une coopération informelle tout en se disputant le contrôle des parts de marché illicites. »

Source : Emmadeddine BADI, « Djihadisme et criminalité en Afrique : quelles collusions ? », *Diplomatie* n°122, juillet-août 2023, p.57-58. Propos recueillis par Thomas DELAGE le 26 mai 2023.

« Il y a aussi des dynamiques de nature criminelle. Trop souvent on parle de la figure du narco-terroriste. La plupart des travaux démontre qu'il y a très peu de connexion en réalité entre réseaux djihadistes ou réseaux de trafics, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne coopèrent pas de manière ponctuelle, de manière opportuniste mais on s'aperçoit que leurs objectifs ne sont absolument pas les mêmes. Et il faut se rendre compte que [...] les dynamiques criminelles pures c'est-à-dire sans aucune revendication ou visée politico-religieuse sont extrêmement importantes aussi dans la zone [...]. »

Source : Niagalé BAGAYOKO, « Recompositions nationales, régionales et géopolitiques au sahel et en Afrique de l'Ouest : une illustration de la nouvelle Afrique », *FMES*, <https://fmes-france.org/niagale-bagayoko-recompositions-au-sahel-et-en-afrique-de-louest-une-illustration-de-la-nouvelle-afrique/>, 28-03-2024, 1h 26mn 33s. Retranscription d'extraits.



Source : BERT & VANCO, « Analyse. Entre le Mali et la France, un divorce dans la douleur », *Courrier international*, <https://www.courrierinternational.com/article/analyse-entre-le-mali-et-la-france-un-divorce-dans-la-douleur>, 23-02-2022.



Source : Luis MARTINEZ, *L'Afrique, le prochain califat ? La spectaculaire expansion du djihadisme*, Tallandier, 2023.

Document P :



Source : Laurence GEAI, Des soldats français à l'ombre de leur véhicule blindé, près de Gossi, dans le nord du Mali in « Comment la France est devenue indésirable dans le Sahel », *Le Monde*, [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/03/comment-la-france-a-perdu-le-sahel\\_6187599\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/03/comment-la-france-a-perdu-le-sahel_6187599_3210.html) du 03-09-2023 , 24-04-2019.

## La présence française dans la zone sahélo-saharienne

### Un héritage colonial maintenu après les indépendances

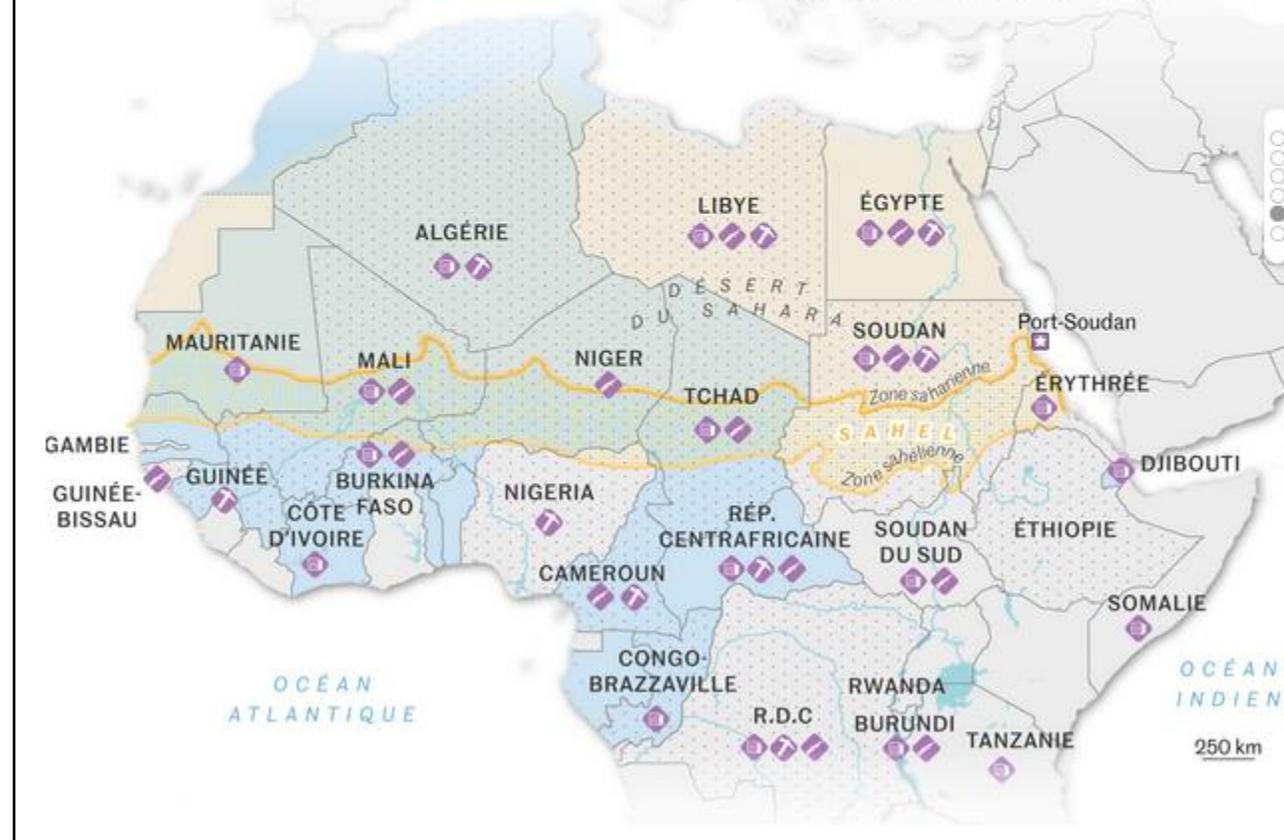
- Zone de colonisation française entre 1830 et 1977
- Zone du franc CFA, monnaie unique arrimée au franc (aujourd'hui à l'euro), considérée comme un symbole de « l'impérialisme économique » français



## Des putschs attisés par l'appétit de nouvelles puissances

### La Russie établit une présence armée dans des zones économiquement stratégiques

- Diffusion des médias russes : Russia Today et Sputnik
- Présence de la société militaire privée Wagner
- Accord de coopération militaire avec la Russie
- Accord d'exploitation minière ou d'hydrocarbures
- Projet de base russe, relancé en 2022

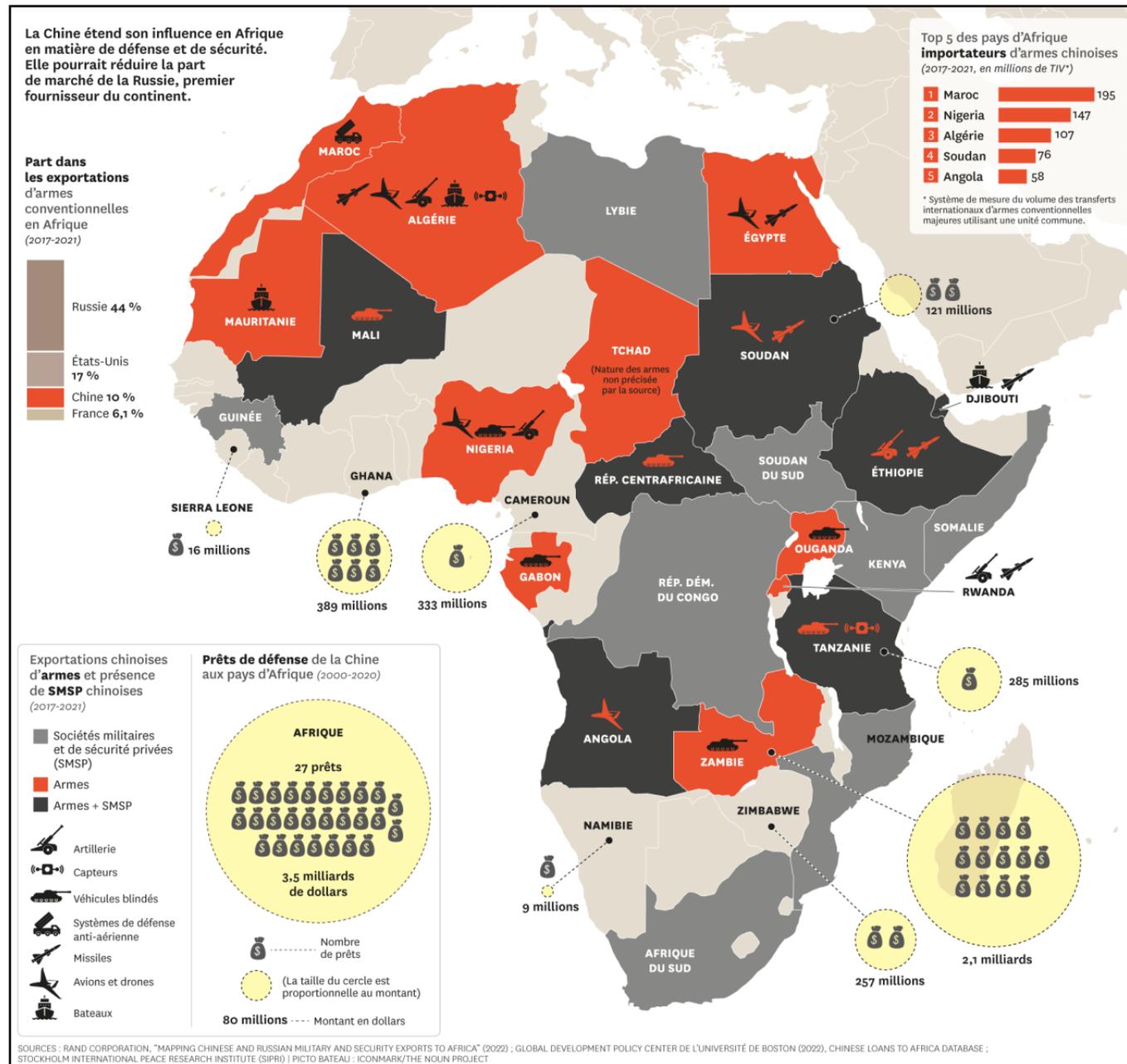


## Annexe 8 a:



Source : Christophe CHÂTELOT, « Comment la France est devenue indésirable dans le Sahel », *Le Monde*, [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/03/comment-la-france-a-perdu-le-sahel\\_6187599\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/03/comment-la-france-a-perdu-le-sahel_6187599_3210.html), 03-09-2023.

## Annexe 8 b:



Source : Catherine DOUTEY, « Infographie. Pékin mène une diplomatie de l'armement en Afrique », *Courrier international*, <https://www.courrierinternational.com/article/infographie-pekini-mene-une-diplomatie-de-l-armement-en-afrique>, 18-03-2023.